



# **CONCESSIONS DE FORCES HYDRAULIQUES**

**CONCLUES ENTRE  
LA POLYNESIE FRANCAISE  
ET LA SOCIETE MARAMA NUI**

**DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT  
ET DE L'EXPLOITATION DE LA VALLEE**

**VAIHIRIA**

**RAPPORT DU DELEGATAIRE  
DU SERVICE PUBLIC**

**Année 2023**



# Sommaire

1 - SYNTHÈSE.....	3
1.1 Faits Marquants.....	4
1.2 Principaux indicateurs.....	6
1.3 Projets de développement.....	6
2 - PRÉSENTATION .....	7
2.1 Les moyens affectés à la concession .....	8
2.2 Le cadre juridique et contractuel.....	12
3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTÈLE.....	13
3.1 Tarif en vigueur.....	14
3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant.....	15
3.3 Bilan d'exploitation .....	18
4 - DONNÉES COMPTABLES ET FINANCIÈRES .....	20
4.1 Principes de la comptabilité appropriée.....	21
4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique .....	24
4.3 Les comptes de la concession .....	27
5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISÉS .....	31
5.1 Variation des immobilisations en concession .....	32
5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public .....	33
5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements .....	34
5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées.....	35
5.5 Dépenses de renouvellement.....	40
5.6 Dépenses de 1er établissement .....	43
5.7 Méthode relative aux charges calculées .....	44
5.8 Indemnités de fin de concession .....	48
6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC .....	49



## **1 - SYNTHESE**

1.1 Faits Marquants

1.2 Les principaux indicateurs

1.3 Projets de développement

## 1.1 Faits Marquants

### Production hydroélectrique globale annuelle

Sur les huit premiers mois de l'année, et plus précisément jusqu'à la 37ème semaine, 2023 s'est présentée comme l'année avec la plus faible production hydroélectrique annuelle, cumulant jusqu'à 30% de retard par rapport au prévisionnel statistique.

Ce sont les 15 dernières semaines de l'année, et notamment les deux derniers mois, qui ont permis de rattraper le retard de production annuelle, pour atteindre une production hydroélectrique inférieure de moins de 2% par rapport au prévisionnel statistique.

Le mois de décembre 2023 a ainsi fait l'objet de plusieurs records pour Marama Nui :

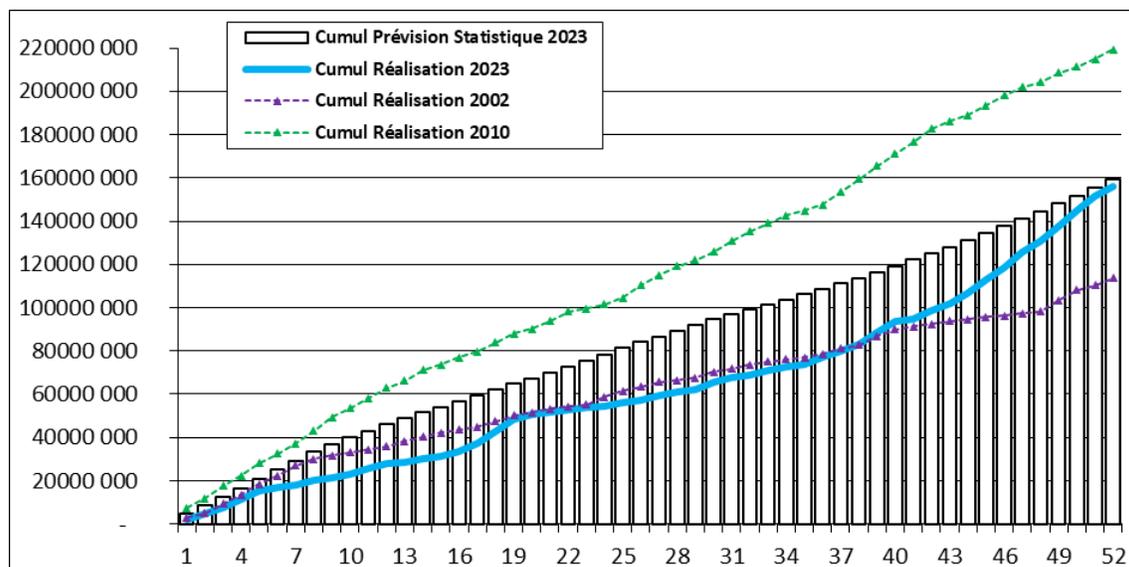
- Record mensuel en décembre 2023 avec 27,297 GWhs ;
- Record hebdomadaire au cours de la semaine du 4 décembre 2023 avec 7,256 GWhs ;
- Record journalier du 13 décembre 2023 avec 1,121 GWh.

Ces performances sont le résultat cumulé :

- De la pluviométrie exceptionnelle des mois de novembre et décembre, condition sine qua non ;
- Ainsi que du savoir-faire et de la forte implication des équipes à maintenir un parc disponible et optimisé grâce aux maintenances, aux réhabilitations et aux renouvellements des ouvrages et installations ;
- Mais aussi la mise en service de Putu Uira qui permet d'écouler plus d'hydroélectricité la nuit et le week-end ;
- Et enfin la souplesse du fonctionnement de la centrale de Punaruu au gasoil (versus fuel) qui améliore la complémentarité entre le thermique et les énergies renouvelables.

La production hydroélectrique annuelle a permis d'éviter l'importation et la consommation de plus de 37 000 m<sup>3</sup> de gasoil et ainsi l'émission de près de 151 000 T de CO<sub>2</sub>.

Elle a également limité la hausse du prix de l'électricité due à la hausse mondiale des carburants.





## **Rapport avec l'Autorité Concédante**

En vue de la mise à jour des Comptes d'Exploitation Prévisionnel (CEP) des concessions de Marama Nui, une méthode et un planning ont été actés entre le Pays et l'entreprise.

Les étapes consistent pour chaque concession à définir les éléments suivants :

- L'état de restitution des biens en fin de concession ;
- Le programme de réhabilitation des barrages (coût et planning) ;
- Le programme de renouvellement et de gros entretien jusqu'à la fin de la concession (coût et planning) ;
- La mise à jour éventuelle du fonds de maintenance des conduites forcées ;
- Les hypothèses de construction du Compte d'Exploitation Prévisionnel.

Les premières concessions travaillées depuis 2021 sont celles de Vaite, Vaihiria et Tita'aviri, dont les termes sont à 2035 et 2040.

La revue de l'ensemble des concessions est prévue avant fin 2024.

## **Fiabilité du réseau de transport**

Depuis le 1er juillet 2020, la TEP a repris l'exploitation de son réseau de transport.

Plusieurs incidents sont survenus depuis cette reprise avec des durées de remise en état et en exploitation supérieures à ce qui était constaté précédemment.

En 2023, 2 black-out d'origine transport (l'un total sur l'île de Tahiti, l'autre partiel), 2 indisponibilités pour maintenance de lignes de transport et 2 défauts sur le réseau de transport ont entraîné des pertes de production hydroélectrique évaluées à plus de 8 Millions de Francs (ce montant était évalué à près de 4 Millions de Francs pour 2022).

Marama Nui n'étant à ce jour pas indemnisée de ces pertes de production, il faudra veiller dans les années à venir à mettre en place des contrats de raccordement au réseau de transport permettant de garantir à Marama Nui l'écoulement total de sa production.

Le réseau de transport n'ayant pas été renouvelé sur les trois boucles 20 kV du Sud, la fiabilité du service reste fragilisée dans la zone Sud de l'île et pourrait entraîner des difficultés d'écoulement d'énergie hydroélectrique dans un très proche futur.

Potentiellement, près d'un tiers des ventes d'énergie de la Société est subordonné à la disponibilité de ces boucles.

## 1.2 Principaux indicateurs

		Vaihiria		
		2023	2022	
Techniques	<b>Disponibilité des ouvrages</b>		99,53%	99,74%
	<b>Production sortie Transfo.</b>			
	- exercice	kWh	16 442 838	21 668 843
	- moyenne historique	kWh	17 497 140	17 524 655
	<b>Production vendue</b>			
	- exercice	kWh	15 780 241	20 960 104
	- rendement		96,0%	96,7%
	- contractuelle	kWh	16 429 487	16 429 487
Financiers	<b>Chiffre d'Affaires Net Energie</b>	k XPF	164 974	179 098
	<b>Ecart sur prévisionnel (Art16.2)</b>			
	- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	88 730	92 827
	- variation de l'exercice	k XPF	-4 097	29 659
	<b>Patrimoine Immobilier</b>	k XPF	1 531 092	1 515 250
	<b>Travaux réalisés</b>			
	- Dépenses de renouvellement	k XPF	32 706	0
	- Dépenses d'améliorant	k XPF	0	30 310
	<b>Besoin de renouvellement</b>	k XPF	1 398 631	1 429 930
	<b>Fonds de maintenance des conduites forcées</b>			
- valeur du fonds au 31 décembre	k XPF	166 286	253 309	
- Variation sur l'exercice	k XPF	-87 023	-70 338	
	<b>Indemnité prévisionnelle de fin de concession</b>	k XPF	1 352 414	1 352 488
Développement durable	<b>Environnement</b>			
	- économie de carburant	m3	3 908	5 150
	- réduction de CO2	T	15 897	20 949

## 1.3 Projets de développement

Il n'y a pas à l'heure actuelle de projet de développement prévu dans la concession de Vaihiria.



## **2 - PRESENTATION**

2.1 Les moyens affectés à la concession

2.2 Le cadre juridique et contractuel

2.2.1 La convention de concession

2.2.2 Les autres contrats



## **2.1 Les moyens affectés à la concession**

Les moyens humains dédiés à l'hydroélectricité sont communs aux 5 vallées en concession, et organisés autour de la société MARAMA NUI, délégataire du service public.

L'effectif opérationnel dédié à la production hydroélectrique est de 29 salariés.

Les supports administratifs (personnel, comptabilité, gestion, communication, QSE, achats, etc.) sont communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie du Groupe Engie en Polynésie française.



### **MARAMA NUI, la référence polynésienne de l'hydroélectricité**

MARAMA NUI est une société anonyme polynésienne créée en 1980, et pionnière en matière de développements hydroélectriques.

Son actionnariat est détenu à 56,36 % par la S.A. ELECTRICITE DE TAHITI, et à 35,38 % par la collectivité de Polynésie française, le reste étant détenu par 600 petits porteurs environ dont une grande partie est composée d'ayant-droit des vallées accueillant les ouvrages de l'entreprise. Cette participation au capital de la société permet aux riverains d'être associés au développement économique de leurs territoires. La participation de la Polynésie française permet, plus largement, de faire bénéficier financièrement la collectivité des performances de l'entreprise, outre le bénéfice induit par les économies de carburant et la maîtrise des émissions.

MARAMA NUI produit en moyenne 85% de toute l'électricité d'origine renouvelable de Polynésie française. Ces performances permettent à la Polynésie française de disposer d'un mix électrique composé de 30 à 35% d'énergies renouvelables ces dernières années, ce qui la place en tête des collectivités d'outre-mer françaises dans ce secteur.

L'activité de MARAMA NUI est localisée dans les parties Sud et Est de Tahiti Nui.

Son siège social est situé à Taravao, et elle dispose de 6 concessions de forces hydrauliques :

- Vaihiria (1985), commune de Mataiea – Teva I Uta ;
- Vaite (1985), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Fa’atauti’a (1985), commune de Hitia’a – Hitia’a O Te Ra ;
- Tita’aviri (1988), commune de Papeari – Teva I Uta ;
- Haute Papeno’o (1989), commune de Papeno’o – Hitia’a O Te Ra ;
- Moyenne Papeno’o (1995), commune de Papeno’o – Hitia’a O Te Ra.



Après presque 20 ans de pause dans les développements hydroélectriques, voulue par la puissance publique (charte de l’énergie de 1998), MARAMA NUI a inauguré en 2017 et 2018 de nouvelles capacités de production, avec ses projets Hydromax 1 de Tita’aviri 1, Papeno’o 1 et Papeno’o 2 Maroto. L’ensemble de ces projets, convenus avec l’autorité concédante, permet de produire 2,55 GWh supplémentaires d’électricité d’origine hydraulique et d’améliorer ainsi la part d’énergies vertes dans le mix énergétique polynésien.

A ce jour MARAMA NUI exploite 16 barrages, dont le Lac Vaihiria, 28 captages au fil de l’eau, et 23 turbines, répartis sur 5 vallées de Tahiti Nui, pour une puissance installée totale de 47,6 MW.



## Une énergie propre et locale

La production électrique de MARAMA NUI, qui se monte à 160 GWhs par an en moyenne (sur les dix dernières années), avec un record à 217 GWhs en 2010, est exclusivement issue des énergies renouvelables, produites dans les vallées de Tahiti. Elle contribue ainsi chaque année à éviter l'importation d'environ 38.000 m<sup>3</sup> de gazole, et réduit ainsi les émissions dans l'atmosphère d'environ 155.000 tonnes de CO<sub>2</sub> et autres gaz à effet de serre.

Les techniques d'exploitation de MARAMA NUI sont améliorées d'année en année, et permettent un respect optimal des vallées.

Les ouvrages de retenue et de production sont intégrés à l'environnement, ils permettent le respect de la biodiversité des rivières, avec l'aménagement de passes à poisson, et la maîtrise des curages des retenues qui font qu'aujourd'hui, la qualité des eaux des rivières n'est pas impactée par son activité, et que leurs cours sont peuplés d'anguilles, de poissons et de chevrettes.

MARAMA NUI poursuit sa démarche de suivi de la biodiversité dans les rivières qu'elle exploite. Elle fait en sorte de garantir la continuité écologique de ses installations.

De plus, elle est aujourd'hui dans une dynamique de communication dans les écoles du territoire.

Les installations hydroélectriques sont à présent des vitrines des énergies renouvelables en milieu insulaire. Elles accueillent chaque année des dizaines de groupes scolaires, qui peuvent ainsi s'initier à la production électrique, à la transition énergétique et à la préservation de l'environnement.



## MARAMA NUI est un investisseur de premier plan, au niveau Polynésien

Elle s'est notamment engagée, depuis 2007, dans un programme de confortement de ses ouvrages de retenue, en vue de garantir leur pérennité et leur solidité.

Le coût de programme se monte à près de 5,3 milliards de francs, il devrait s'achever en 2030/2035 avec des réalisations annuelles, entièrement locales pouvant atteindre 200 millions de francs.

## Système d'information et moyens matériels

MARAMA NUI dispose de moyens techniques optimum, avec notamment des moyens de télécommunication techniques et vocaux entre le centre technique de Taravao et l'ensemble des vallées et des sites hydroélectriques (faisceaux hertziens, fibres optiques, réseaux cuivre, terminaux satellitaires, réseau VHF) :

- Un système d'information avancé, incluant GMAO, logiciel de conduite Vaimana, modèles de prévisions de pluviométrie et de production ;
- Deux bunkers anticycloniques abritant les serveurs informatiques et les terminaux de conduite au standard data center ;
- Un ensemble d'outillages spécialisés (robot d'inspection et de réparation de conduite forcée, pelle araignée).

Au travers du rattachement de MARAMA NUI au Groupe Engie, les concessions de MARAMA NUI bénéficient directement des moyens communs à l'ensemble des entités du Pôle Energie.





## **2.2 Le cadre juridique et contractuel**

### **2.2.1 La convention de concession**

La concession de forces hydrauliques Vaihiria a été confiée par la Polynésie française à MARAMA NUI, par une convention du 15 octobre 1985 pour une durée initiale de 40 ans, devant prendre fin le 31 décembre 2025.

Un premier avenant, en date du 19 janvier 1998, a prolongé de 10 ans la durée de la concession (portée au 31 décembre 2035), et instauré une formule procédant à la baisse du tarif du kWh sur les 3 années à suivre.

Un second avenant, en date du 29 décembre 2015, a introduit un prix de vente du kWh hydroélectrique spécifique à chaque concession, introduit une formule d'actualisation et de partage des rendements, instauré une nouvelle méthode d'amortissement des biens de la concession, avec mise en place d'une indemnité de fin de concession sur la valeur nette comptable, et mis en place un fonds de maintenance des conduites forcées.

La concession de Vaihiria comprend notamment 3 centrales, dénommées Vaihiria 1 à 3.

### **2.2.2 Les autres contrats liés à la délégation de service public**

- Contrat de fourniture d'hydroélectricité avec EDT
- Accord de puissance garantie hydroélectrique avec EDT
- Convention de gestion déléguée avec EDT
- Contrat de conduite du parc hydroélectrique par EDT

Ces contrats sont détaillés au chapitre 6 « Engagements nécessaires à la continuité du service public ».



### **3 - OBLIGATION DE SERVICE A LA CLIENTELE**

- 3.1 Tarif en vigueur
- 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant
  - 3.2.1 Pluviométrie
  - 3.2.2 Disponibilité des ouvrages
  - 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité
  - 3.2.4 Production vendue
  - 3.2.5 Chiffre d'affaires
- 3.3 Bilan d'exploitation
  - 3.3.1 Incidents majeurs
  - 3.3.2 Actions sécurité Environnement

### 3.1 Tarif en vigueur

Le tarif est fixé par arrêté en conseil des ministres.

Date	Texte	Tarifs
22/01/1985	Arrêté n° 46 CM	de 13,00 F à 27,39 F / kWh selon la tranche (NB : tarifs de distribution sur la Côte Est)
29/08/1991	Arrêté n° 927 CM	13,00 F / kWh
08/01/1992	Arrêté n° 24 CM	13,25 F / kWh
29/04/1992	Arrêté n° 494 CM	13,25 F / kWh
15/06/1993	Arrêté n° 493 CM	13,25 F / kWh
30/05/1994	Arrêté n° 535 CM	13,25 F / kWh
21/07/1997	Arrêté n° 721 CM	12,25 F / kWh
14/05/1998	Arrêté n° 681 CM	12,18 F / kWh
18/05/1999	Arrêté n° 741 CM	12,06 F / kWh
31/12/1999	Arrêté n° 1993 CM	12,06 F / kWh (9,90 + 2,16 au titre de la puissance garantie)
25/06/2009	Arrêté n° 901 CM	12,06 F / kWh
25/02/2016	Arrêté n° 203 CM	10,00 F /kWh (tarif spécifique à la concession de Vaihiria)

Bien que cela soit prévu au cahier des charges de la concession, aucune des actualisations tarifaires contractuellement dues n'a fait l'objet depuis le 25 février 2016 d'un arrêté du conseil des ministres.

Dans ses ventes à EDT, MARAMA NUI applique néanmoins les tarifs découlant de ces conventions, déduction faite d'une partie de la rémunération initialement affectée au paiement d'un impôt foncier dont elle n'est finalement pas redevable. Les tarifs appliqués en pratique sont donc inférieurs aux tarifs publiés ci-dessus. Par souci de transparence et de précision, une mise en cohérence de la formule et des tarifs réglementaires publiés est sollicitée depuis plusieurs années par notre société.

Si pour sa part, l'entreprise a bien facturé son énergie au prix « publié » elle a comptabilisé des « avoirs à établir » de sorte à ce que son chiffre d'affaires, corresponde aux produits qui lui sont contractuellement dus à savoir :

Date	Evènements	Variations		Tarif
		Actualisation	Autres	
12/2015	Avenant 3			10,00
	Restitution taxe foncière		-0,25	9,75
01/03/2016	Actualisation	0,01		9,76
01/03/2017	Actualisation	0,02		9,78
01/09/2017	Refacturation pertes de transport		-0,29	9,49
01/03/2018	Actualisation	0,03		9,52
01/03/2019	Actualisation	-0,02		9,50
01/08/2019	Prise en charge des pertes de transport		0,29	9,79
01/03/2020	Actualisation	0,02		9,81
01/03/2021	Actualisation	0,05		9,86
01/03/2022	Actualisation	0,09		9,95
01/03/2023	Actualisation	0,26		10,21
	<b>Total</b>	<b>0,46</b>	<b>-0,25</b>	

Au 31 décembre 2023, le montant de ces avoirs s'élève en cumul à 21.117.646 F CFP pour Vaihiria. Il est à noter que le prix de vente de l'hydroélectricité intègre 0,29F/kWh correspondant aux pertes de transport.

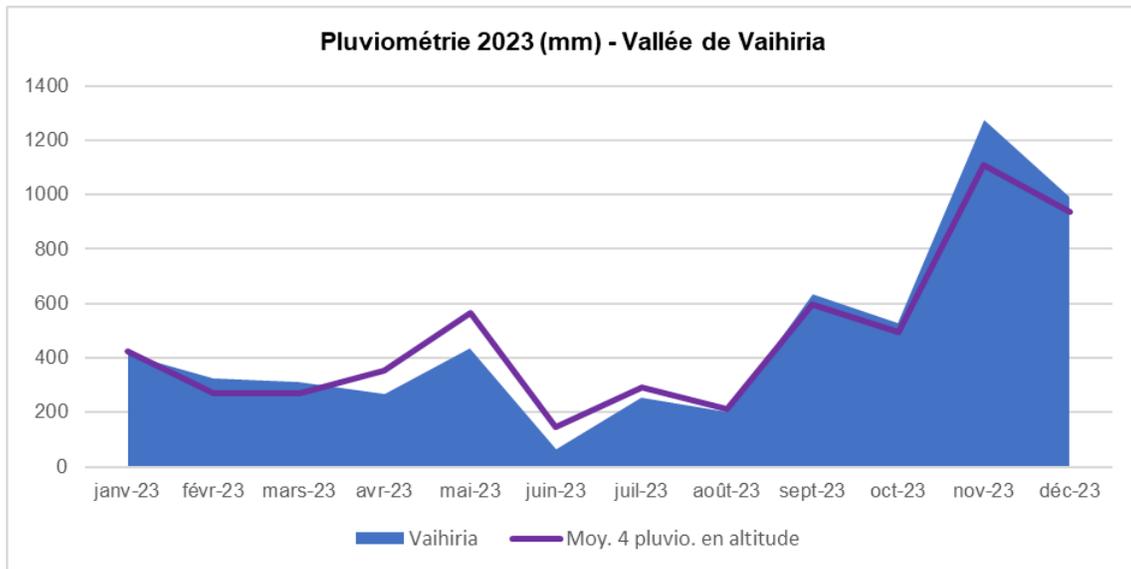
## 3.2 Production vendue et chiffre d'affaires correspondant

### 3.2.1 Pluviométrie

En 2023, la pluviométrie en altitude de la vallée de Vaihiria a été de 5702 mm.

Elle est inférieure de 11,4% à la pluviométrie de la vallée de 2022 et supérieure de 0,5% à la moyenne de pluviométrie de 2023 toutes vallées cumulées.

Seuls les mois de septembre à décembre ont fait l'objet d'une pluviométrie permettant une production hydroélectrique supérieure au prévisionnel mensuel.



### 3.2.2 Disponibilité des ouvrages

En 2023, la disponibilité annuelle sur arrêts automatiques de l'ensemble du parc des turbines de la concession de Vaihiria a été excellente, avec un taux de disponibilité de 99,53% correspondant à moins de 6 jours d'indisponibilité.

Entre 2022 et 2023, le nombre de déclenchements est resté stable, au nombre de 6. Pour 5 d'entre eux, ils sont d'origine électrique.

	Nb. déclenchements (arrêts automatiques)	Taux disponibilité
Vaihiria 1	3	98,92%
Vaihiria 2	2	99,68%
Vaihiria 3	1	99,98%
Concession de Vaihiria	6	99,53%
Total Marama Nui	31	99,52%

### 3.2.3 Production brute d'hydroélectricité (en kWh)

La production brute (à savoir en sortie transformateur) de chaque ouvrage est comptabilisée depuis la mise en exploitation sur une année calendaire : 1983 pour Vaihiria 2, 1985 pour Vaihiria 3 et 1986 pour Vaihiria 1.

En 2023, avec 16,44 GWhs, la production totale de la concession de Vaihiria a été inférieure de 6% à la moyenne de l'énergie produite depuis 1986 (17,49 GWh).

	VAIHIRIA 1	VAIHIRIA 2	VAIHIRIA 3	VALLEE VAIHIRIA
1981				
1982				
1983		7 489 400		
1984		5 922 000		
1985		6 926 900	3 127 500	
1986	7 545 700	6 127 100	4 781 500	18 454 300
1987	7 357 900	5 509 000	2 354 400	15 221 300
1988	9 645 800	7 331 500	3 083 800	20 061 100
1989	7 417 600	5 758 800	3 432 000	16 608 400
1990	9 451 400	6 908 700	4 307 600	20 667 700
1991	7 297 800	5 968 700	3 194 500	16 461 000
1992	8 406 520	6 251 900	2 890 800	17 549 220
1993	8 579 900	5 895 400	3 143 200	17 618 500
1994	8 000 600	5 591 900	2 538 300	16 130 800
1995	8 253 600	6 246 800	3 215 700	17 716 100
1996	6 338 900	5 666 200	2 902 900	14 908 000
1997	8 029 500	6 625 200	3 519 800	18 174 500
1998	9 922 000	7 385 400	3 133 500	20 440 900
1999	6 562 800	4 917 400	2 529 300	14 009 500
2000	7 389 700	5 351 100	3 006 900	15 747 700
2001	7 155 200	5 197 100	2 548 800	14 901 100
2002	5 169 340	4 182 470	1 818 000	11 169 810
2003	4 685 630	4 031 380	2 068 071	10 785 081
2004	6 437 340	4 714 550	2 957 790	14 109 680
2005	6 206 370	5 240 430	1 381 332	12 828 132
2006	8 437 960	6 298 700	2 198 289	16 934 949
2007	8 406 830	5 701 770	3 435 949	17 544 549
2008	6 739 600	6 643 300	3 686 230	17 069 130
2009	6 962 497	6 795 416	3 735 739	17 493 652
2010	10 230 070	8 922 270	6 175 759	25 328 099
2011	7 229 882	7 697 235	4 881 472	19 808 589
2012	8 307 189	7 274 182	4 389 175	19 970 546
2013	6 802 415	6 749 783	4 735 942	18 288 140
2014	8 322 140	6 491 888	3 779 733	18 593 761
2015	8 297 199	6 702 052	4 112 873	19 112 124
2016	9 197 850	7 792 278	4 240 701	21 230 829
2017	10 857 750	7 605 011	3 980 523	22 443 285
2018	8 259 410	6 390 434	2 836 628	17 486 472
2019	8 221 255	6 591 218	2 866 155	17 678 628
2020	7 825 706	6 459 230	2 993 231	17 278 167
2021	6 615 251	5 914 533	3 255 320	15 785 103
2022	8 992 273	7 381 757	5 294 813	21 668 843
2023	6 821 954	5 595 195	4 025 689	16 442 838
maxi	10 857 750	8 922 270	6 175 759	25 328 099
mini	4 685 630	4 031 380	1 381 332	10 785 081
<b>moy réelle à 2023</b>	<b>7 799 496</b>	<b>6 298 673</b>	<b>3 398 972</b>	<b>17 497 140</b>
<b>Ecart / Moyenne</b>	<b>-13%</b>	<b>-11%</b>	<b>18%</b>	<b>-6%</b>

### 3.2.4 Production « vendue »

En raison de la consommation des auxiliaires des centrales, la production vendue sur l'exercice s'élève à **15 780 241 kWh**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				16 442 838 kWh
- Consommation des auxiliaires				-90 298 kWh
<b>Production nette des consommations des auxiliaires</b>	<b>2 036 953 kWh</b>	<b>4 303 365 kWh</b>	<b>10 012 222 kWh</b>	<b>16 352 540 kWh</b>
Pertes transport supportées MN	-61 133 kWh	-151 581 kWh	-359 585 kWh	-572 299 kWh
<b>Production nette vendue</b>	<b>1 975 820 kWh</b>	<b>4 151 784 kWh</b>	<b>9 652 637 kWh</b>	<b>15 780 241 kWh</b>

### 3.2.5 Chiffre d'affaires

#### 3.2.5.1 Pertes de transport

Les pertes de transport qui selon le code de l'énergie devraient être supportées par le concessionnaire de transport (TEP) le sont toujours par Marama Nui même si ces dernières sont forfaitairement répercutées dans les tarifs.

Elles sont mesurées globalement sur le réseau de transport et réparties par concession marama nui au prorata du nombre de kWh injectés.

Ces dernières sont en augmentation

	2019	2020	2021	2022	2023
Pertes transport supportées MN (kwh) - Vaihiria	484 513	506 962	474 535	641 749	572 299

Avec l'arrivée d'autres producteurs sur le réseau de transport sur 2024 à savoir la mise en service de deux fermes solaires dans le cadre de l'appel d'offre lancé par la Polynésie, il sera impossible d'identifier l'origine des pertes

Elles devraient augmenter significativement avec la mise en service de la boucle Nord

#### 3.2.5.2 Chiffre d'affaires

Par application du tarif contractuellement dû aux volumes vendus, traitement des écarts de volume avec la production contractuelle, et prise en charge des pertes de transport le chiffre d'affaires ressort à **164.973.982 XPF**.

	Janv - Fév	Mars - Juillet	Août - Déc	2023
Production brute (sortie transfo.)				16 442 838 kWh
- Consommation des auxiliaires				-90 298 kWh
<b>Production nette des consommations des auxiliaires</b>	<b>2 036 953 kWh</b>	<b>4 303 365 kWh</b>	<b>10 012 222 kWh</b>	<b>16 352 540 kWh</b>
Pertes transport supportées MN	-61 133 kWh	-151 581 kWh	-359 585 kWh	-572 299 kWh
<b>Production nette vendue</b>	<b>1 975 820 kWh</b>	<b>4 151 784 kWh</b>	<b>9 652 637 kWh</b>	<b>15 780 241 kWh</b>
Production contractuelle (art 16-2)	3 596 248 kWh	6 230 194 kWh	6 603 045 kWh	16 429 487 kWh
Ecart	-1 620 428 kWh	-2 078 410 kWh	3 049 592 kWh	-649 246 kWh
<i>Dont 66% porté en cpt courant du concédant</i>	<i>-1 069 483 kWh</i>	<i>-1 371 751 kWh</i>	<i>2 012 731 kWh</i>	<i>-428 503 kWh</i>
<b>Vente à EDT</b>	<b>19 659 409 XPF</b>	<b>42 389 713 XPF</b>	<b>98 553 424 XPF</b>	<b>160 602 546 XPF</b>
- Refacturation consommation des auxiliaires (à TEP)				201 290 XPF
<b>Chiffre affaires énergie</b>				<b>160 877 036 XPF</b>
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)				4 096 946 XPF
<b>Chiffre affaires Net énergie</b>				<b>164 973 982 XPF</b>

### **3.3 Bilan d'exploitation**

#### **3.3.1 Incidents majeurs**

##### Accident du travail :

Aucun accident du travail ni autre incident majeur n'est survenu en 2023 dans la concession de Vaihiria.

##### Accès à la centrale Vaihiria 1 :

En 2023, l'accès à la centrale Vaihiria 1 a pu se dérouler sans difficulté, la Cour d'Appel de Papeete ayant rendu en août 2022 une Ordonnance interdisant à Monsieur BENNET et à toute personne de son chef d'entraver sous quelques formes que ce soit les équipes et les prestataires de Marama Nui pour l'accès aux équipements de la centrale.

Pour mémoire, l'accès à la centrale Vaihiria 1 avait été bloqué pendant une année et demie (d'avril 2021 à octobre 2022).

En parallèle, la demande de déclaration d'utilité publique avec expropriation de l'assise foncière de la centrale Vaihiria 1 est en cours et permettra de régler à terme la problématique de l'accès à la centrale.

##### Exploitation du Lac Vaihiria :

Ni les seuils de débordement (21 mètres) et de surverse (25,3 mètres) du Lac Vaihiria, alimentant la centrale Vaihiria 3, n'ont été atteints, n'entraînant ainsi pas de risque majeur ni sur l'ouvrage ni sur les populations vivant à l'aval.

#### **3.3.2 Réalisations de l'année**

##### Chute de câbles BT

- Réparation de la fixation des câbles BT tombés au sol :



- Curage du barrage Vaihiria 1, suivi des paramètres physico-chimiques et nettoyage de la grille obstruée d'algues (env. 3,1 MF) :



- Casse de l'aspirateur de la turbine de Vaihiria 1 :



- Campagnes de pêche dans la vallée de Vaihiria et la vallée témoin de Poti'ai :



## 4 - DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

### 4.1 Principe de la comptabilité appropriée

- 4.1.1 La séparation des activités
- 4.1.2 La séparation des services délégués
- 4.1.3 Le principe du coût réel constaté
- 4.1.4 Le principe de la prééminence de l'imputation directe
- 4.1.5 La non-compensation des produits et des charges dans la présentation de l'information financière
- 4.1.6 La justification du périmètre de charges
- 4.1.7 La permanence des méthodes
- 4.1.8 Le principe de détermination des charges économiques calculées
- 4.1.9 Les opérations effectuées avec les parties liées
- 4.1.10 L'identification des contrats à long terme
- 4.1.11 Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées
- 4.1.12 Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité
- 4.1.13 Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé
- 4.1.14 Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés

### 4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique

### 4.3 Les comptes de la concession



La comptabilité appropriée a été mise en place par arrêté 2100 CM du 17 décembre 2015 et s'applique à toute personne physique ou morale titulaire d'une délégation de service public du secteur de l'énergie en Polynésie française avec un effet rétroactif sur les comptes de 2015.

Les comptes y sont présentés par type de dépenses (vente, maintenance, conduite et fonctionnement...).

## **4.1 Principes de la comptabilité appropriée**

### **4.1.1 – La séparation des activités**

MARAMA NUI possède une seule activité, celle de la fourniture d'hydroélectricité.

### **4.1.2 – La séparation des services délégués**

Un compte de résultat et un bilan spécifique sont présentés pour chaque concession de MARAMA NUI. Comptablement, les dépenses engagées au bénéfice d'une concession y sont toujours directement affectées.

### **4.1.3 – Le principe du coût réel constaté**

Certaines dépenses comme la main d'œuvre, non directement affectables, font l'objet d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.

### **4.1.4 – La prééminence de l'imputation directe**

Dans la mesure du possible, toutes les commandes spécifiques à des concessions sont en imputation directe. Certains postes non imputables directement font l'objet d'une répartition notamment la prestation déléguée, etc...

### **4.1.5 – La non-compensation des produits et des charges**

Les lignes de produit sont identifiées dans le compte de résultat à l'exception des postes suivants :

VAITE		Montant Compte de résultat	Détail produits	Détail charges
Maintenance - Conduite exploitation	Achats et charges externes	-168 626 718	0	-168 626 718
Maintenance - Conduite exploitation	Autres produits et charges	6 684	71 088	-64 404
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions sur stocks et créances	388 437	413 125	-24 688
Maintenance - Conduite exploitation	Provisions pour risques et charges	0	0	0
Maintenance - Conduite exploitation	Exceptionnel	-170 479	17 302 678	-17 473 157
Impôts et Taxes	Provisions pour risques et charges	4 838 624	0	4 838 624
Financier	Autres produits et charges financières	-77 539	30 182	-107 721
<b>TOTAL</b>		<b>-163 640 993</b>	<b>17 817 072</b>	<b>-181 458 064</b>



#### **4.1.6 – La justification du périmètre de charges**

Non applicable car MARAMA NUI possède une seule activité, la production d'hydroélectricité.

#### **4.1.7 – La permanence des méthodes**

##### Imputation directe des créances clients :

A noter que les créances clients qui étaient comptabilisées par concession au moyen d'une clef de répartition, sont maintenant imputées directement sur la concession auxquelles elles se rapportent.

#### **4.1.8 – Le principe de détermination des charges économiquement calculées**

Le concessionnaire a mis en place sur 2017 une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle répond aux exigences de retraitement de la « comptabilité appropriée » ;
- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

#### **4.1.9 - Les opérations effectuées avec les parties liées**

Une entreprise est considérée comme liée à une autre lorsqu'elle est susceptible d'être incluse par intégration globale dans un même ensemble consolidable.

## EDT

Libellé	Description	Vaihiria
Achat de l'hydroélectricité.	EDT achète de l'hydroélectricité à MN au prix de 12,06 XPF/kwh jusqu'au 1er mars 2016, puis les tarifs par vallées ont été actualisés. Au 31/12/23, les tarifs par vallées s'élèvent à 10,21 XPF pour Vaihiria, 12,71 XPF pour la Vaite, 13,84 XPF pour Titaaviri, 10,27 XPF pour Faatautia, 14,12 XPF pour la haute PPNOO et 14,41 XPF pour la moyenne PPNOO.	160 602 546
Exploitation déléguée: prestations d'exploitation	Une convention d'exploitant déléguée a été conclue entre EDT et Marama Nui le 1er août 2006, donnant lieu à une facturation annuelle forfaitaire des prestations. Un premier avenant a été signé le 23 juin 2011 indiquant une refacturation des prestations au franc le franc sur la base des charges supportées par EDT. En date du 24 septembre 2019, un avenant 2 a été conclu donnant lieu à l'application d'une marge de 2% sur les charges refacturées par EDT, avec effet rétroactif au 1er janvier 2018.	47 108 973
Exploitation déléguée: IDR ancien salarié	En cas de départ en retraite d'un ancien salarié de MARAMA NUI, les indemnités versées par EDT seront refacturées à MARAMA NUI au prorata du temps passé dans chaque société; en contrepartie de cet engagement, MARAMA NUI conservera à son bilan les indemnités de départ en retraite comptabilisées par elle même jusqu'à la prise d'effet de ce contrat.	2 316 141
Travaux modernisation	Dans le cadre de la convention de gestion déléguée (article 11.1), EDT prévoit de refacturer les travaux de modernisation des infrastructures à Marama Nui. Un taux de marge est alors appliqué, de 10% pour les travaux sous-traités et de 15% pour les travaux réalisés par EDT.	8 542 251
Dispatching	Contrat de prestations techniques d'aide à la conduite entre MNui et EDT. L'aide à la conduite du réseau de distribution du SECOSUD intègre des activités de contrôle des flux depuis le réseau de transport, de respect des capacités nominale des ouvrages et de proposition d'adaptation du schéma du réseau aux diverses contraintes de continuité de service aux utilisateurs du réseau de distribution.	1 693 891
Convention administrative	EDT refacture à l'ensemble de ses filiales des prestations administratives déterminées par un prorata. Sur l'exercice la prestation administrative inclus l'assistance informatique.	18 007 082

## Autres parties liées

Libellé	Description	Vaihiria
Polydiesel	Travaux sous-traités : production	176 097
Engie Services Polynésie	Travaux sous-traités : réseaux et facility management et location de matériels	466 656

Les montants sont présentés hors TVA sociale

### 4.1.10 - L'identification des contrats à long terme

Cf. chapitre 6. ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC

### 4.1.11 - Distinction entre coûts récurrents et coûts non récurrents au sein des activités concernées

La notion de produits et charges non récurrents fait référence à l'ensemble des éléments ne rentrant pas habituellement dans le cycle normal d'exploitation, d'investissement ou de financement de l'opérateur. Les charges non récurrentes sont des charges de caractère exceptionnel qui n'ayant pas vocation à se reproduire les exercices suivants.

Cf. paragraphe :

4 – DONNEES COMPTABLES ET FINANCIERES

4.3.3 Commentaires sur les comptes



#### **4.1.12 - Objectivation de la marge du délégataire par concession et activité**

Le résultat net est présenté pour chaque concession.

#### **4.1.13 - Principe d'ajustement du revenu prévisionnel sur le revenu réalisé**

Les avenants prévoient le traitement suivant des écarts par rapport au prévisionnel :

Les écarts en plus ou en moins mesurés à installations constantes, entre le nombre de kWh vendus et celui figurant au Compte d'Exploitation Prévisionnel de la société concessionnaire, sont valorisés chaque année au tarif en vigueur. 66 % de leur valeur sont portés au compte courant du concédant, les 34% restant sont conservés en résultat, ils représentent l'intéressement du concessionnaire, en plus ou en moins, à la pluviométrie et au bon fonctionnement des ouvrages.

Si le cumul de ces écarts sur plusieurs années dépasse 50% du Chiffre d'Affaires prévisionnel de la concession, sa valeur est prise en compte de façon lissée dans la détermination des tarifs des 5 années suivantes.

En fin de concession, l'écart cumulé résiduel positif reviendra au concédant, l'écart résiduel négatif sera pris en charge par le concessionnaire.

#### **4.1.14 - Ajustement suite à une remise en cause par l'autorité concédante des coûts présentés**

N/A

### **4.2 Méthodologie et clés de répartition analytique**

Un bilan et un compte de résultat analytique sont établis annuellement pour chacune des concessions.

L'affectation des postes de bilan, des produits et des charges par concession s'effectue :

- soit par imputation directe lorsque le poste concerné est directement affectable à une concession,
- soit en recourant à des clés de répartition pour les sections analytiques communes ou indirectes.

#### **Actif**

- Les immobilisations concédées (barrages, pistes, conduites, centrales) représentent près de 80 % de l'actif en valeur brute, et sont imputées de façon directe dans chacune des concessions auxquelles elles se rapportent. Il est de même pour les amortissements techniques correspondants.

- Les autres postes de l'actif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Autres immobilisations (privées, concédées communes, incorporelles, financières)
    - Avances et acomptes versés
    - Charges constatées d'avance
  - Au prorata de la valeur brute des immobilisations concédées, pour les postes :
    - Stocks et provisions s'y rapportant
  - Au prorata des ventes de kWh, pour les postes :
    - Clients et Autres créances



## Passif

- Les « capitaux propres » enregistrés en Hors concession sont constitués par le capital social, les réserves, les reports à nouveau et le résultat de l'activité Hors concession.
- Les résultats dégagés par concession (bénéfices ou pertes) sont inscrits dans la rubrique des « capitaux propres » de chaque concession au cours de l'exercice de réalisation, puis font l'objet l'année suivante d'une affectation au poste Report à nouveau, figurant en Hors concession.
- Sont imputés directement sur leurs concessions d'appartenance :
  - L'amortissement de caducité, le passif de renouvellement, le fonds de maintenance des conduites forcées,
  - Les provisions pour risques et charges,
  - Les emprunts bancaires.
- Les autres postes du passif sont répartis par concession selon les modalités suivantes :
  - Au prorata des achats et charges externes pour le poste :
    - Fournisseurs.
  - Au prorata de la production moyenne de kWh, pour les postes :
    - Dettes fiscales et sociales,
    - Autres dettes,
    - Produits constatés d'avance.

La différence apparaissant au niveau du bilan de la concession entre ses actifs et ses passifs constitue une situation de trésorerie (excédent ou besoin) portée dans la rubrique « Compte Courant du concessionnaire ».

## Compte de résultat

- **La production** d'hydroélectricité est suivie par centrale, permettant ainsi d'affecter directement les ventes d'énergie par concession et les pertes de transport.
- **Les coûts de maintenance et de conduite** font principalement l'objet d'une affectation directe par concession ou, à défaut, d'une répartition en fonction des temps passés telle que pratiquée pour l'exploitation déléguée MN/EDT.
- **L'amortissement des actifs de concession** : ces charges sont affectées directement par concession.
- Les impôts et taxes correspondent à la contribution des patentes dont la répartition est effectuée en référence à la valeur brute des immobilisations de concession.
- Les coûts de structure, ou frais généraux et administratifs, sont répartis par concession en fonction de la production moyenne de kWh.
- Les éléments financiers sont essentiellement composés des intérêts sur emprunt, et des intérêts sur compte courant du concessionnaire calculés au taux moyen Euribor 3 mois :
  - Trésorerie positive : le produit financier est calculé au taux Euribor
  - Trésorerie négative : la charge financière est calculée au taux Euribor + 0,75.



Lorsque l'Euribor est négatif, il est retenu pour la valeur 0.

La contrepartie des intérêts ainsi calculés, et affectés à chaque concession, est inscrite dans la rubrique « résultat financier » en Hors concession.

- Les réintégrations et déductions fiscales sont affectées au réel entre les activités en concession et le hors concession permettant de calculer les taux de prélèvement « sur résultat comptable ». Ce taux de prélèvement est ensuite appliqué de manière uniforme au résultat comptable de chaque concession ; de la sorte, le montant de l'impôt réparti est équivalent à celui réellement payé.

## 4.3 Les comptes de la concession

### 4.3.1 Bilan

ACTIF	VAIHRIA	
	2023 Concession	2022 Concession
Immobilisations concédées	1 531 092 378	1 515 249 973
Immobilisations privées	106 851 116	98 154 395
Immobilisations financières	7 438 266	2 320 569
Immobilisations en-cours	92 255 310	104 120 745
Avances et acomptes		
Total Immobilisations brutes	1 737 637 071	1 719 845 682
Amortissements	-1 102 483 513	-1 094 219 451
Immobilisations concédées (1)	-1 023 992 216	-1 019 707 271
Immobilisations privées	-78 491 297	-74 512 180
Provision dépréciation des immobilisations concédées		
Immobilisations nettes	635 153 558	625 626 231
Stock	14 817 512	15 556 338
Provisions de stock	-724 542	-853 622
Net	14 092 970	14 702 716
Créances clients	64 355 399	27 291 739
Autres créances	19 033 883	27 959 554
Charges constatées d'avance	127 213	179 872
Total créances d'exploitation	83 516 496	55 431 166
Provisions créances	-454 467	-381 267
Créances nettes	83 062 029	55 049 899
Disponibilités ou C/C du concessionnaire	178 237 842	308 097 024
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>910 546 398</b>	<b>1 003 475 870</b>

PASSIF	VAIHRIA	
	2023 Concession	2022 Concession
RESULTAT	13 506 763	28 099 803
Capitaux propres	13 506 763	28 099 803
Amort caducité, ATO, PRU	339 205 686	367 472 826
Provision pour renouvellement		
Passif de renouvellement (2)	169 410 535	129 853 855
Fonds de maintenance conduites forcées	166 286 017	253 309 080
Autres provisions pour risques et charges	35 584 089	38 971 842
Autres provisions pour risques et charges - Immobilisation		
S/T capitaux propres et provisions	723 993 090	817 707 405
C/C du concessionnaire (emprunt)		
Emprunt et dettes		
Avoirs à émettre à EDT	22 293 079	24 069 754
Fournisseurs	61 403 873	51 816 580
Dettes fiscales et sociales	13 769 059	14 407 552
Autres dettes	89 087 297	95 474 579
S/T emprunts et dettes	186 553 308	185 768 465
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>910 546 398</b>	<b>1 003 475 870</b>

### 4.3.2 Compte de résultat

RESULTAT	VAHIRIA	
	2023 Concession	2022 Concession
<b>CA "net" Energie</b>	<b>164 973 987</b>	<b>179 097 995</b>
Ventes hydro (à EDT)	160 602 546	208 099 416
Refacturation de la consommation des auxiliaires des postes de transport (à TEP) (3)	201 290	205 940
Indemnisation suite indisponibilités réseau de transport (à TEP) (4)	73 200	452 047
Ecart sur prévisionnel (Art.16.2)	4 096 951	-29 659 408
Production moyenne (de l'origine à 2019/2020)	17 497 140	17 524 655
kWh vendus	15 780 241	20 960 104
CA / kWh vendus	10,45	8,68
<b>Maintenance - Conduite exploitation</b>	<b>-181 624 893</b>	<b>-153 830 074</b>
Achats et charges externes	-170 992 096	-140 102 493
Exploitation Déléguée	-46 237 431	-42 366 708
Production immobilisée	37 865 555	31 452 104
Provision pour risques et charges		
Provision Stock & créances	215 071	-381 267
Amortissement des biens privés destinés à l'exploitation	-2 359 374	-2 519 624
Exceptionnel	-118 958	46 352
Autres produits et charges	2 340	41 561
<b>Amortissement des actifs de concession</b>	<b>54 585 232</b>	<b>38 013 699</b>
AT, Caducité, PR		
Amortissement biens existants	-19 501 376	-17 507 062
Dot. passif de renouvellement	-39 556 680	-41 437 116
Amortissement améliorant	-1 646 915	-1 646 915
Reprise lissée caducité	28 267 140	28 267 140
Dot. fonds conduites forcées	-18 074 858	-18 074 858
Reprise sur travaux conduites forcées	105 097 921	88 412 510
Exceptionnel		
<b>Impôts et taxes</b>	<b>-2 952 493</b>	<b>-4 883 809</b>
Patente	-3 610 031	-3 674 283
Autres	-1 116 847	-1 040 453
Provision (5)	1 774 385	-169 073
Provision autres		
Exceptionnel		
<b>Structure</b>	<b>-25 516 222</b>	<b>-18 547 119</b>
Achats et charges externes	-21 161 594	-13 009 715
Exploitation Déléguée	-3 187 683	-2 974 740
Amortissement des biens privés de structure	-2 772 525	-1 856 402
Provisions	1 605 580	-706 261
Autres produits et charges		
Exceptionnel		
<b>Financier</b>	<b>10 632 942</b>	<b>1 494 236</b>
Intérêts sur emprunt bancaire		
Autres produits et charges financières	-126 320	-11 610
Rémunération C/C du concessionnaire	10 759 262	1 505 846
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>20 098 553</b>	<b>41 344 928</b>
Impôt société	-6 591 790	-13 245 125
<b>Résultat net - concessions</b>	<b>13 506 763</b>	<b>28 099 803</b>

### 4.3.3 Commentaires sur les comptes

#### Bilan

##### 1 Amortissement

Ce poste correspond aux charges d'amortissements comptabilisées par le concessionnaire de façon linéaire sur la durée de la concession pour amener la valeur nette des biens au montant de l'indemnité de reprise s'y rapportant (cf. partie 5.7 du rapport).

Remarque : la valeur économique des biens calculée sur leur durée de vie figure dans le chapitre de ce rapport dédié au patrimoine géré.

2 Le passif de renouvellement regroupe les sommes mises de côté par l'entreprise pour être en mesure de financer la réalisation des plans de renouvellement.

#### Compte de résultat

3 En 2020, des contrats de vente d'énergie ont été conclus avec la TEP pour les auxiliaires des postes de transport. Par application de ces contrats, TEP paie désormais ses consommations électriques, là où elles étaient jusqu'alors traitées comme des pertes en ligne à la charge du client final.

4 Le 29 mai 2019, Marama Nui et EDT ont conclu avec la TEP un « accord sur les modalités de rétrocession de la maintenance des ouvrages de transport ». Ce contrat prévoit notamment l'indemnisation des pertes de production subies par Marama Nui en cas d'indisponibilité excessive du réseau de transport.

5 Le second redressement fiscal relatif aux patentes, initié en 2019 avait pour conséquence une augmentation, au profit des communes, du niveau d'imposition annuel de 37 millions CFP pour Marama nui dont 2 millions CFP pour la vallée de Vaihiria. Une provision pour risque avait été constituée en 2019. Sur l'exercice 2023, la charge de patente a été corrigée, conformément aux conclusions du redressement fiscal sur la patente.

Provisions redressement Patente	2022	+	-	2023
2017	0			0
2018	0			0
2019	37 845 732		37 845 732	0
2020	38 024 467			38 024 467
2021	37 469 307			37 469 307
2022	44 536 806			44 536 806
<b>TOTAL</b>	<b>157 876 312</b>	<b>0</b>	<b>37 845 732</b>	<b>120 030 580</b>

Au 31/12/2023, les éléments comptabilisés en exceptionnel sont considérés comme des éléments récurrents car il s'agit de complément de dotation pour les immobilisations mises au rebut ou des produits de cession des éléments d'actifs, donc entrant dans le cycle normal d'investissement.



#### 4.3.4 Tableau de passage

	VAHIRIA	Autres concessions	Toutes concessions	Hors concession	Concessions + Hors concessions
Résultat avant IS - PCG	46 411 549	606 091 567	<b>652 503 116</b>	96 032 969	<b>748 536 085</b>
Neutralisation des charges lissées sociales	6 343 064	195 145 370	<b>201 488 434</b>		<b>201 488 434</b>
Rémunération C/C du concessionnaire social	-10 977 491	102 223 017	<b>91 245 526</b>	-91 245 526	<b>0</b>
Charges lissées - RAD	-32 437 831	-235 173 732	<b>-267 611 563</b>		<b>-267 611 563</b>
Rémunération C/C du concessionnaire - RAD	10 759 262	-100 075 825	<b>-89 316 563</b>	89 316 563	<b>0</b>
Résultat avant IS - RAD	20 098 553	568 210 397	<b>588 308 950</b>	94 104 006	<b>682 412 956</b>



## **5 - INFORMATIONS SUR LES BIENS IMMOBILISES**

- 5.1 Variation des immobilisations en concession
- 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public
- 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements
- 5.4 Le fonds de maintenance des conduites forcée
- 5.5 Dépenses de renouvellement
  - 5.5.1 Le besoin de renouvellement
  - 5.5.2 Le réalisé de l'année
  - 5.5.3 Le plan de renouvellement à 3 ans
  - 5.5.4 La dotation de l'exercice
- 5.6 Dépenses de 1<sup>er</sup> établissement
  - 5.6.1 Le réalisé de l'année
  - 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement
- 5.7 Méthode lissée des charges calculées
- 5.8 Indemnité de fin de concession

## 5.1 Variation des immobilisations en concession

2022	Acquisition		Cession	2023
	améliorant	renouvellement		
1 515 249 973		32 705 751	- 16 863 346	1 531 092 378

APPENDICE	46 803 706				46 803 706
BATIMENT	83 433 379		234 076		83 667 455
CONDUITE	442 414 578				442 414 578
ELEC DE COMMANDE	63 127 118		8 091 887	- 2 545 213	68 673 792
ELEC DE PUISSANCE	87 634 892		3 544 423	- 2 811 748	88 367 567
ELECTRONIQUE	25 695 659				25 695 659
ETANCHEITE	2 497 247				2 497 247
GROS ŒUVRE	338 182 340		20 835 365	- 11 506 385	347 511 320
PISTE	105 829 174				105 829 174
PONT	56 253 943				56 253 943
RESEAUX	51 045 253				51 045 253
TERRAIN	17 711 000				17 711 000
TURBINE	194 621 684				194 621 684
	<b>1 515 249 973</b>	-	<b>32 705 751</b>	- <b>16 863 346</b>	<b>1 531 092 378</b>

Les immobilisations sont comptabilisées au moment de leur mise en service, en l'attente, elles figurent en immobilisations en cours.

Site	Famille	Sous famille	N° immo SAP	Améliorant	Renouvellement	TOTAL Concession
CVAIH1	BATIMENT	Autre	400000000513		234 076	234 076
CVAIH1	ELEC DE COMMANDE	Régulateur vitesse	400000000538		8 091 887	8 091 887
CVAIH1	GROS ŒUVRE	Instrumentation Barrage	400000000532		20 835 365	20 835 365
CVAIH2	ELEC DE PUISSANCE	Armoire puissance	400000000529		3 544 423	3 544 423
			Total	-	32 705 751	32 705 751

## 5.2 Situation des biens nécessaires à l'exploitation du service public

L'amortissement présenté correspond à un amortissement linéaire sur la durée de vie des biens de sorte à faire apparaître leur valeur nette économique à la date de clôture.

Cet amortissement diffère de celui pratiqué dans les comptes de la concession, lequel permet, pour un patrimoine géré constant l'obtention d'une charge annuelle « d'amortissement » identique sur toute la durée de la concession.

			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VNC	IFC
Sous famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort	VNC	IFC
Grilles renouvelées	GRILLE RENOVE VAIHIRIA 1 VAIHIRIA CONDUITE	01.06.2016	33 633 309	-6 375 642	27 257 667	17 168 872
Protection Cathodique	VAIHIRIA PROT CATHODIQUE VAIHIRIA PROT CATHODIQUE	01.01.2003	4 185 978	-3 603 899	582 079	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA V3 VANNES PIEDS VAIHIRIA CONDUITES V3	01.07.2015	7 247 524	-3 080 196	4 167 328	0
Vannes & Grille Coanda	VAIHIRIA VANNES RAMUS V3 VAIHIRIA VANNES RAMUS V3	01.01.1995	1 736 895	-1 736 895	0	0
<b>APPENDICE</b>			<b>46 803 706</b>	<b>-14 796 632</b>	<b>32 007 074</b>	<b>17 168 872</b>
Armature	BLOC SANITAIRE VAIHIRIA1 CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	2 560 000	-458 427	2 101 573	1 333 793
Génie civil béton	GC SALLE COMMANDE VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	3 755 000	-448 278	3 306 722	2 555 936
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	9 154 999	-8 703 127	451 872	0
Portes, fenêtres,	PORTE FACADE SALLE VAIHI1 PLAFOND ALU VAIHIRIA 1	02.11.2016	2 204 943	-789 690	1 415 253	92 665
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	3 132 885	-3 132 885	0	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	2 722 116	-2 722 116	0	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	18 495 775	-7 451 010	11 044 765	5 496 828
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	8 178 064	-6 589 019	1 589 045	0
Autre	VAIHIRIA AUTRES C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	5 864 807	-5 864 807	0	0
Autre	VAIHIRIA SAHP V3 VAIHIRIA SAHP V3	01.01.1996	764 060	-540 292	223 768	0
Autre	VAIHIRIA STEB V3 VAIHIRIA STEB V3	01.01.1996	1 664 400	-1 366 934	297 466	0
Génie civil béton	VAIHIRIA GENIE CIVIL C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	21 174 315	-20 655 718	518 597	0
Toiture	VAIHIRIA TOITURE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.2004	3 762 015	-3 760 053	1 962	0
Autre	VAIHI RNV CLIMATISEUR 2 SALLE COMMANDE VAIHIRIA 1	28.02.2023	234 076	-39 248	194 828	0
<b>BATIMENT</b>			<b>83 667 455</b>	<b>-62 521 604</b>	<b>21 145 851</b>	<b>9 479 222</b>
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C1 VAIHIRIA CONDUITES C1	01.01.1986	255 518 038	-207 033 473	48 484 565	42 603 829
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES C2 VAIHIRIA CONDUITES C2	01.01.1983	98 396 627	-85 739 133	12 657 494	11 485 219
Conduites	VAIHIRIA CONDUITES V3 VAIHIRIA CONDUITES V3	01.01.1985	88 499 913	-73 534 110	14 965 803	13 282 054
<b>CONDUITE</b>			<b>442 414 578</b>	<b>-366 306 716</b>	<b>76 107 862</b>	<b>67 371 102</b>
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATISM VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	11 013 175	-3 169 015	7 844 160	2 558 202
Automate	AUTOMATE VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	2 198 870	-1 581 965	616 905	0
Cablages	CABLAGES VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	8 783 957	-2 527 562	6 256 395	2 040 387
Protections	PROTECTIONS VAIHIRIA 1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	3 001 512	-2 159 420	842 092	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	02.11.2016	857 105	-614 021	243 084	0
Régulateur vitesse	REGULATEUR VITESSE VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	01.01.1986	0	0	0	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	8 178 407	-4 905 264	3 273 143	0
Automate	AUTOMATE VAIHI 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 555 752	-2 555 752	0	0
Cablages	CABLAGES VAIHI 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	5 111 503	-3 065 790	2 045 713	0
Protections	PROTECTION VAIHI 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 044 602	-2 044 602	0	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHI2 CENTRALE VAIHIRIA 2	01.10.2016	1 142 238	-828 124	314 114	0
Armoire Automatism	ARMOIRE AUTOMATIS. VAIHI3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	6 625 361	-6 625 361	0	0
Automate	AUTOMATE VAIHI 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	2 070 425	-2 070 425	0	0
Cablages	CABLAGES VAIHI 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851	-4 140 851	0	0
Protections	PROTECTION VAIHI 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	1 656 340	-1 656 340	0	0
Régulateur tension	REGULATEUR TENSION VAIHI3 CENTRALE VAIHIRIA 3	15.09.2016	1 201 807	-876 652	325 155	0
Régulateur vitesse	VAIHI REGULATEUR VITESSE CENTRALE VAIHIRIA 1	30.09.2023	8 091 887	-203 960	7 887 927	0
<b>ELEC DE COMMANDE</b>			<b>68 673 792</b>	<b>-39 025 104</b>	<b>29 648 688</b>	<b>4 598 589</b>
Alternateur BT	ALTERNATEUR VAIHIRIA 1 ALT GLOBAL HYDRO	01.01.2006	14 864 603	-14 864 603	0	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	6 989 773	-2 011 291	4 978 482	1 623 624
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	5 797 191	-5 511 053	286 138	0
Alternateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	01.12.2019	25 072 965	-6 825 418	18 247 547	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 2 CENTRALE VAIHIRIA 2	20.11.2007	2 299 756	-1 388 905	910 851	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C2 VAIHIRIA CENTRALE C2	01.01.1983	2 585 185	-2 585 185	0	0
Alternateur BT	VAIHIRIA ALTERNATEUR C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	19 623 491	-19 623 491	0	0
Armoire puissance	ARMOIRE PUISSANCE VAIHI 3 CENTRALE VAIHIRIA 3	01.01.1985	4 140 851	-4 140 851	0	0
Transformateur	VAIHIRIA TRANSF C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	3 449 329	-3 364 849	84 480	0
Armoire puissance	VAIHI RNV DISJONCTEUR DE COUPLAGE VAIHIRIA 2	31.08.2023	3 544 423	-47 388	3 497 035	1 762 508
<b>ELEC DE PUISSANCE</b>			<b>88 367 567</b>	<b>-60 363 034</b>	<b>28 004 533</b>	<b>3 386 132</b>



			VALEUR BRUTE	AMORTISSEMENT	VNC	IFC
Sous famille	Désignation principale	Date mise en service	Valeur Brute	Amort	VNC	IFC
COMMUNICATION	FAISCEAU HERTZIEN VAIHIRI A	16.06.2014	25 695 659	-24 517 942	1 177 717	0
ELECTRONIQUE			25 695 659	-24 517 942	1 177 717	0
Etanchéité	VAIHIRIA ETANCHEITE V2 VAIHIRIA ETANCHEITE	01.01.1983	2 497 247	-2 497 247	0	0
ETANCHEITE			2 497 247	-2 497 247	0	0
Barrage/Captage	VAIHIRIA CAPTAGE VAIHIRIA CAPTAGE	01.01.1983	326 675 955	-206 137 375	120 538 580	60 323 802
Instrumentation Barrage	VAIHI RNV VANNE DE VIDANGE VAIHIRIA 1	31.12.2023	20 835 365	0	20 835 365	7 141 924
GROS ŒUVRE			347 511 320	-206 137 375	141 373 945	67 465 726
Pistes	VAIHIRIA PISTES VAIHIRIA PISTE	01.01.1983	75 518 818	-47 650 029	27 868 789	13 945 263
Pistes	REFECT° PISTE VAIHIRIA 2 VAIHIRIA PISTE	01.01.2022	30 310 356	-932 190	29 378 166	23 783 818
PISTE			105 829 174	-48 582 219	57 246 955	37 729 081
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTBENETT BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTFUITES BETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACBLEUBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	7 450 713	-4 497 671	2 953 042	2 980 795
Pont partie béton	VAIHIRIA PONTLACVERTBETON PARTIE VAIHIRIA	01.01.1983	4 145 146	-4 145 146	0	0
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTBENETT METAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	-5 807 828	2 559 381	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTFUITES METAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	-5 807 828	2 559 381	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACBLEUMETAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.2012	8 367 209	-5 807 828	2 559 381	336 264
Pont partie métallique	VAIHIRIA PONTLACVERTMETAL LIQUE PARTIE VAIHIRIA	01.01.1999	4 655 031	-4 552 390	102 641	0
PONT			56 253 943	-39 614 033	16 639 910	9 951 177
COMMUNICATION fil	VAIHI 2 CABLES TELECOM FH FIBRE CUIVRE VAIHIRIA 2	01.01.2021	51 045 253	-6 123 452	44 921 801	20 427 046
RESEAUX			51 045 253	-6 123 452	44 921 801	20 427 046
Terrain	VAIHIRIA TERRAIN MATAIEA CONSORT RICHMOND/WOHLER	24.08.2021	17 711 000	0	17 711 000	0
TERRAIN			17 711 000	0	17 711 000	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	01.01.1986	13 433 447	-12 770 400	663 047	0
Hydraulique + Vannes	HYDRAULIQUE VANNES VAIHI1 CENTRALE VAIHIRIA 1	21.10.2016	12 311 280	-4 428 152	7 883 128	497 170
Ligne d'arbre et	LIGNE ARBRE SUPPOR VAIHI1 SUPPORTAGE VAIHIRIA 1	21.10.2016	35 822 193	-12 884 618	22 937 575	1 446 618
Roue	VAIHIRIA ROUE C1 VAIHIRIA CENTRALE 1	12.11.2013	10 470 818	-5 306 670	5 164 148	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	43 480 540	-17 516 117	25 964 423	12 922 143
Roue	VAIHIRIA ROUE C2 VAIHIRIA CENTRALE 2	20.11.2007	17 758 830	-14 308 191	3 450 639	0
Bâche turbine	VAIHIRIA TURBINE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	01.01.1985	48 204 699	-47 024 077	1 180 622	0
Roue	VAIHIRIA ROUE C3 VAIHIRIA CENTRALE 3	02.05.2017	13 139 877	-4 377 722	8 762 155	877 791
TURBINE			194 621 684	-118 615 947	76 005 737	15 743 722
			1 531 092 378	-989 101 305	541 991 073	253 320 669

### 5.3 Suivi du programme contractuel d'investissements

#### Le réalisé de l'année

Avancement global du programme de réhabilitation des barrages :

Le programme total de réhabilitation des ouvrages Marama Nui est évalué à 5,3 Milliards de Francs, dont 3 milliards déjà dépensés depuis 2007. Les barrages en cours de réhabilitation sont Tita'aviri 2 (depuis 2011), Fa'atauti'a AB (depuis 2012), Fa'atauti'a C2 (depuis 2012), Fa'atauti'a C1 (depuis 2020) et Vainavenave à Papeno'o (depuis 2020).

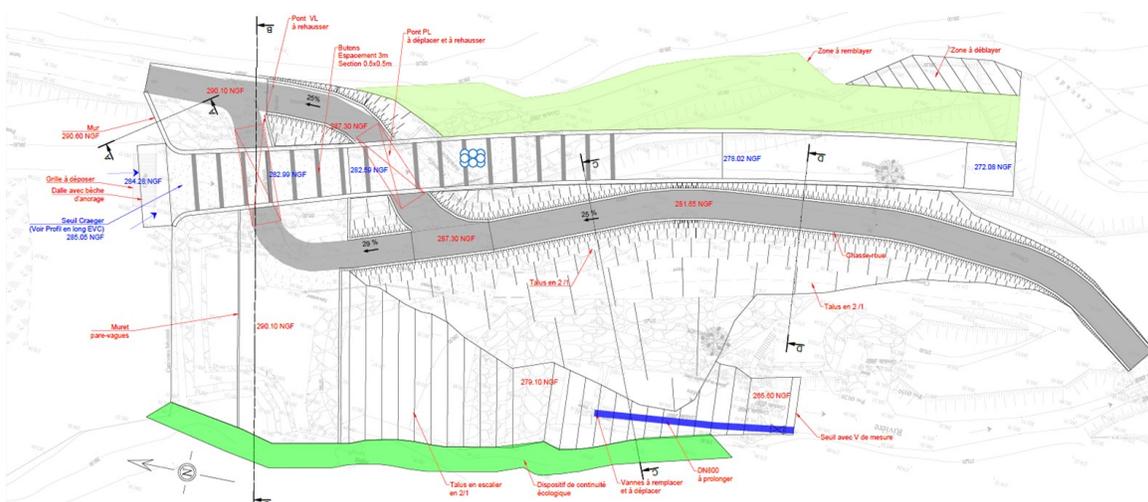
Etude de réhabilitation du barrage Vaihiria 2 :

La réhabilitation du barrage Vaihiria 2 concernera principalement :

- Le redimensionnement de l'évacuateur existant ;
- La rehausse définitive de la crête ;
- L'étanchéité du parement amont ;
- Et la réfection de la vidange et de prise d'eau.

En outre, la problématique de la continuité écologique (débit réservé et passe à poissons) sera prise en compte dans la conception du barrage réhabilité.

Afin d'entreprendre les travaux à compter dès 2024 et ainsi de répondre aux exigences de fin de concession sur la vallée en 2035, les études de conception pour la réhabilitation de l'ouvrage ont été engagées en 2021 et se sont poursuivies jusqu'en 2023. Les travaux sont planifiés sur la période allant de 2024 à 2029.



## 5.4 Fonds de maintenance des conduites forcées

Le fonds dédié aux conduites forcées, mis en place par l'avenant 3 du 29 décembre 2015, est destiné au financement, sur la durée résiduelle de la concession, des opérations de maintenance, de réparation, d'entretien ou de remplacement partiel des conduites forcées de la vallée.

Année	Années restantes avant fin de la concession	Fonds de maintenance au 1/01/N	Dotation	Reprise	Fonds de maintenance au 31/12/N
2016	19	271 502 841	18 074 858		289 577 699
2017	18	289 577 699	18 074 858	0	307 652 557
2018	17	307 652 557	18 074 858	-4 985 821	320 741 594
2019	16	320 741 594	18 074 858	-8 110 759	330 705 693
2020	15	330 705 693	18 074 858	-7 362 875	341 417 676
2021	14	341 417 676	18 074 858	-35 845 804	323 646 730
2022	13	323 646 730	18 074 858	-88 412 510	253 309 078
<b>2023</b>	<b>12</b>	<b>253 309 078</b>	<b>18 074 858</b>	<b>-105 097 921</b>	<b>166 286 015</b>

Les dépenses en lien avec le fonds de maintenance des conduites forcées réalisées en 2023 concernent :

- Sécurisation de l'accès à la vanne de tête de la conduite forcée Vaihiria 1 (environ 9,9 Millions de Francs en 2023) :



- Remplacement de la vanne de tête de la conduite forcée Vaihiria 3 par une vanne de survitesse et de construction d'un abri dédié (les travaux se poursuivront en 2024) (environ 1,9 Million de Francs en 2023) :

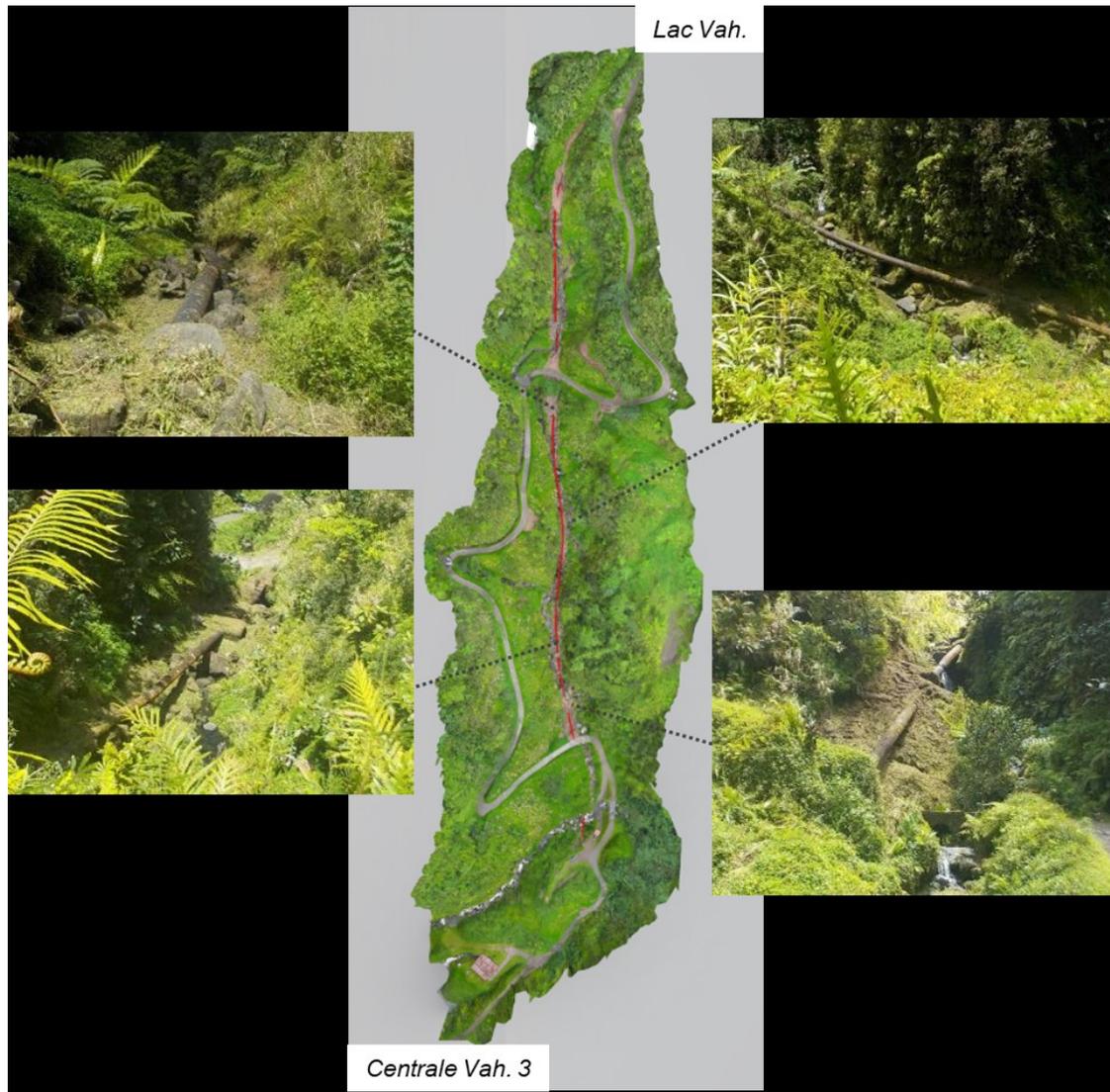


- Lancement du renouvellement du système d'amorçage de la conduite forcée Vaihiria 3 et de son abri dédié (les travaux se dérouleront en 2024) (environ 0,8 Million de Francs en 2023) :



- Poursuite de l'étude de remplacement partiel de la conduite forcée Vaihiria 3 (environ 97,3 Millions de Francs en 2023) :

La conduite forcée de Vaihiria 3 est dans un état préoccupant. Ce dossier complexe a été retardé pendant plusieurs années à cause des divers blocages de la famille BENNETT et d'une difficulté à savoir ce que le Pays envisageait ou non pour cette zone. Il est dorénavant traité en priorité au regard de l'état de la conduite, des fuites régulières traitées sur la portion et de l'environnement de celle-ci.



En vue de remplacer une longueur de 410 mètres linéaires de conduite forcée devenue avec le temps, aérienne entre la centrale Vaihiria 3 et le Lac Vaihiria, une première mission d'avant-projet sommaire conduite en 2021 a démontré la faisabilité du projet, lequel est soumis aux contraintes de contexte géotechnique, de dimensionnement de la conduite et de réalisation des travaux in situ, et validé un premier tracé de la conduite forcée.

En 2022, une seconde mission d'avant-projet détaillé a eu lieu afin de valider les choix des zones d'ancrages et relever les contraintes de terrain afin de finaliser le tracé de la conduite. Cette mission a également permis de confirmer la position des ancres du blondin et donc son tracé dans la vallée.

En 2023, les études se sont poursuivies jusqu'à la rédaction du dossier de consultation des entreprises. Des sondages et essais complémentaires ont également eu lieu in situ. Les travaux préparatoires ont commencé, avec notamment l'aménagement par terrassement de la plateforme supérieure qui accueillera la zone de déchargement des matériaux à partir du blondin, ainsi que la sécurisation du gué du pont des fuites du Lac.



Pour mémoire, les moyens de manutention, pour la mise en œuvre des travaux, considérés sont les suivants :

- Un blondin de capacité de charge utile de 5 T :



- Une pelle araignée, réceptionnée au dernier trimestre de l'année :



Il est prévu que les travaux se déroulent durant les saisons sèches des années 2024 à 2026.

La première année de travaux (2024) sera dédiée à la poursuite des travaux préparatoires au niveau des plateformes et à l'installation du blondin.

Le montage de la conduite forcée (du bas vers le haut) se concentrera sur les deux années suivantes (2025 et 2026).

Les actions de présentation du projet et de ses impacts ont démarré auprès des parties prenantes (Tavana de Teva I Uta, les Safaris empruntant quotidiennement la route et les propriétaires fonciers).



A date, le budget prévisionnel estimé avoisine le Milliard de Francs.

## 5.5 Dépenses de renouvellement

Les dépenses de renouvellement portent sur l'ensemble des ouvrages immobilisés de la concession, exception faite des conduites forcées, à savoir :

- Bâtiments ;
- Turbines ;
- Electricité de puissance ;
- Electricité de commande ;
- Composants renouvelables associés aux barrages ;
- Appendice ;
- Ponts.

### 5.5.1 Le besoin de renouvellement

Il a été soumis au concédant, dans le cadre de la loi de Pays n°2018-34, par courrier du 25 avril 2019.

Il a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022

	<b>Plan du 25/04/2019 période 2018 à 2035</b>	<b>Revision 2022 période 2022 à 2035</b>
	<b>638 542 962</b>	<b>638 542 962</b>
réajustement 2019		164 461 212
réajustement 2022 (CEP)		703 044 414
réajustement 2023		1 406 201
<b>plan actualisé</b>	<b>638 542 962</b>	<b>1 507 454 789</b>
réalisé 2018		- 25 072 965
réalisé 2019		-
réalisé 2020		-
réalisé 2021		- 51 045 253
réalisé 2022		-
réalisé 2023		- 32 705 751
<b>réalisé cumul</b>		<b>- 108 823 969</b>
<b>reste à faire au 31/12/2023</b>	<b>638 542 962</b>	<b>1 398 630 820</b>

Total Renouvellement	plan actualisé
Pièces sécurité	
Bâtiment	83 681 592
Turbine	425 484 099
Elec de Puissance	174 331 189
Elec de Commande	75 860 296
Telecom	135 862 374
Barrage & composants associés	449 706 275
Pistes & Ponts	53 704 996
Appendice	-
Autre composant	
	<b>1 398 630 820</b>

## 5.5.2 Le réalisé de l'année

Les dépenses de renouvellement engagées en 2023 concernent :

- Le renouvellement du disjoncteur de couplage de la centrale Vaihiria 2 (environ 3,2 Millions de Francs en 2023) :



- Le renouvellement du régulateur de vitesse de la centrale Vaihiria 1 (environ 2 Millions de Francs en 2023 et 8,1 Millions de francs au total) ;
- Le renouvellement du by-pass de la vanne de pied dans l'attente du renouvellement de la vanne de pied (la suite des travaux se déroulera en 2024) (1,9 Million de Francs pour en 2023 et 17 Millions de Francs au total à date) :



- La commande d'un alternateur pour la centrale Vaihiria 3 (environ 25 Millions de Francs en 2023).



### 5.5.3 Plan de renouvellement

Ce plan a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

en k XPF	2 022	2 023	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	2 031	2 032	Total
Pièces sécurité	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bâtiment	223	0	23 005	15 177	18 012	8 660	18 312	0	0	255	259	83 905
Turbine	13 195	6 696	46 219	20 697	151 251	132 197	38 956	0	0	0	22 970	432 181
Elec de Puissance	42 224	4 018	10 875	60 710	11 204	0	0	0	2 973	4 526	41 346	177 876
Elec de Commande	7 917	0	0	13 798	15 405	0	0	11 716	17 837	0	9 188	75 860
Telecom	0	0	0	99 237	0	0	36 625	0	0	0	0	135 862
Barrage & composants	0	0	0	60 498	7 110	402 934	0	0	0	0	0	470 542
Pistes & Ponts	0	0	0	53 705	0	0	0	0	0	0	0	53 705
Appendice	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autre composant	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total Renouvellement</b>	<b>63 559</b>	<b>10 714</b>	<b>80 099</b>	<b>323 822</b>	<b>202 982</b>	<b>543 791</b>	<b>93 893</b>	<b>11 716</b>	<b>20 810</b>	<b>4 781</b>	<b>73 763</b>	<b>1 429 930</b>

Les travaux sont réalisés en fonction :

- de la pluviométrie de sorte à limiter les pertes de productible ;
- de la capacité des sous-traitants locaux ;
- de la capacité de l'entreprise à étudier et suivre les travaux.

Sont programmés à trois ans :

- En 2024, le renouvellement :
  - D'un élément du bien turbine (soupape) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien turbine (vanne de pied) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'un élément du bien électricité de puissance (alternateur BT) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien électricité de puissance (transformateur) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - D'un élément du bien gros œuvre barrage (vanne de vidange) du barrage Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien bâtiment (génie civil) de la centrale Vaihiria 3 ;
  - D'éléments du bien bâtiment (salle de commande et toiture) de la centrale Vaihiria 3 ;
- En 2025, le renouvellement :
  - D'éléments du bien bâtiment (portes/fenêtres et toiture) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'un élément du bien turbine (roue) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'un élément du bien turbine (bac de régulation) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - Des câbles de télécommande de la vallée ;
  - Du pont du Lac Vert (Vaihiria 1) ;
  - D'éléments du bien turbine (soupape) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien électricité de puissance (alternateur BT, transformateur, armoire et contacteur de couplage) de la centrale Vaihiria 3 ;
  - D'éléments du bien électricité de commande (armoire d'automatisme) de la centrale Vaihiria 3.
- En 2026, le renouvellement :
  - D'éléments du bien bâtiment (clôture) des centrales Vaihiria 1 et Vaihiria 2 ;
  - D'un élément du bien électricité de puissance (transformateur) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien bâtiment (climatiseur) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien turbine (vanne de pied) de la centrale Vaihiria 1 ;
  - D'éléments du bien électricité de commande (automate, protections et câblage) de la centrale Vaihiria 2 ;
  - De la clôture du barrage Vaihiria 2 ;
  - D'éléments du bien bâtiment (portes/fenêtres et toiture) de la centrale Vaihiria 3 ;
  - D'éléments du bien turbine (bâche turbine, distributeur, ligne d'arbre et supportage) de la centrale Vaihiria 3 ;
  - D'un élément du bien turbine (bac de refroidissement palier) de la centrale Vaihiria 3.



#### 5.5.4 La dotation de l'exercice

Elle s'obtient en divisant le reste à doter par le nombre d'années résiduelles de la concession.

Le calcul du reste à doter figure au point 5.7 Méthode relative aux charges calculées § 5.7.3 détails des calculs, il correspond au besoin de renouvellement au 31 décembre N-1, réajusté le cas échéant, diminué de l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisés.

La dotation de l'exercice s'élève à **67 439 188 XPF**.

### 5.6 Dépenses de 1er établissement

#### 5.6.1 Le réalisé de l'exercice

	V0	IFC
2022	30 310 356	23 783 818
2023		
<b>Total</b>	<b>30 310 356</b>	<b>23 783 818</b>

#### 5.6.2 Le programme prévisionnel d'investissement

Le plan de confortement des ouvrages a été revu dans le cadre d'un compte d'exploitation prévisionnel établi en 2022.

Les travaux sont réalisés en fonction :

- de la pluviométrie de sorte à limiter les pertes de productible
- de la capacité des sous-traitants locaux
- de la capacité de l'entreprise à étudier et suivre les travaux

plan de confortement	V0	IFC prev
2023	141 827 642	98 574 041
2024	133 498 273	99 005 633
2025	135 500 747	103 673 447
2027	54 125 442	43 300 353
<b>Total</b>	<b>464 952 102</b>	<b>344 553 475</b>

Sont programmés à trois ans, en plus de la poursuite des projets décrits précédemment :

- En 2024, le premier investissement :
  - D'éléments du bien bâtiment (agrandissement pour salle électricité de commande et climatisation) de la centrale Vaihiria 3.



## **5.7 Méthode relative aux charges calculées**

### **5.7.1 Contexte**

En matière de délégation de services public, le provisionnement des coûts futurs de renouvellement est une obligation, cette dernière est définie aux articles 7 et 24 de la concession :

- « Le concessionnaire est tenu d'établir, d'exploiter, d'entretenir et de renouveler à ses frais les ouvrages faisant partie de la concession, de manière qu'ils soient maintenus en bon état de service » ;
- « Le concessionnaire sera tenu de remettre à l'autorité concédante tous les ouvrages et le matériel de la concession en bon état d'entretien ».

La méthode de comptabilisation de cette obligation issue du guide comptable des entreprises concessionnaires de 1975 a pour but de sécuriser le maintien au niveau exigé par le service public du potentiel productif des installations concédées ; à cette fin, et par la combinaison des amortissements de caducité, amortissements techniques et provisions pour renouvellement, le concessionnaire doit mettre de côté les ressources financières nécessaires au financement des renouvellements.

Outre sa difficulté de compréhension pour des non professionnels, cette méthode a pour inconvénient :

- d'alourdir les charges de début de concession et d'alléger celles de fin de concession,
- de générer dans les comptes de la concession et à chaque révision des plans de renouvellement, des impacts « one shot » importants,
- de ne pas donner une vision économique de la rentabilité du contrat sur la période considérée,
- de ne pas être adapté à l'approche par composant des réseaux laquelle est une obligation nouvelle en Polynésie, non applicable en métropole en raison des exclusions du règlement CRC n°2004-06 et notamment celle en faveur des contrats de délégation de service public.

Les arrêtés 2099 et 2100 du 17 décembre 2015 relatifs à la comptabilité appropriée, donnent pour obligation au concessionnaire de présenter ses comptes de manière économique et à cette fin §218-3 d'opérer tous retraitements susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités.

Sont directement visés par ces arrêtés §218-9, les charges de renouvellements.

§ 218-10 - L'opérateur justifie de sa charge économique de renouvellement en présentant annuellement sa méthode de valorisation de la charge économique de renouvellement ainsi qu'un programme de renouvellement des actifs considérés par l'opérateur comme renouvelables.

## 5.7.2 Méthode économique des charges calculées

Pour répondre à cette obligation, le concessionnaire a mis en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de manière prospective une méthode de comptabilisation « susceptibles de satisfaire à une présentation économique des coûts de la ou des activités » de la concession :

- elle consiste à « amortir » sur la durée résiduelle de la concession à la fois la valeur non amortie des biens gérés et de « provisionner » sur la même durée ses coûts prévisionnels de renouvellement ;
- elle permet pour un patrimoine géré constant, d'avoir une charge globale d'amortissement constante sur toute la durée de la concession.

### Amortissement technique des biens au bilan

La base amortissable est composée du montant brut des immobilisations figurant au bilan duquel est déduit la part financée par les tiers ou le concédant, l'indemnité de fin de concession et des dotations déjà comptabilisées.

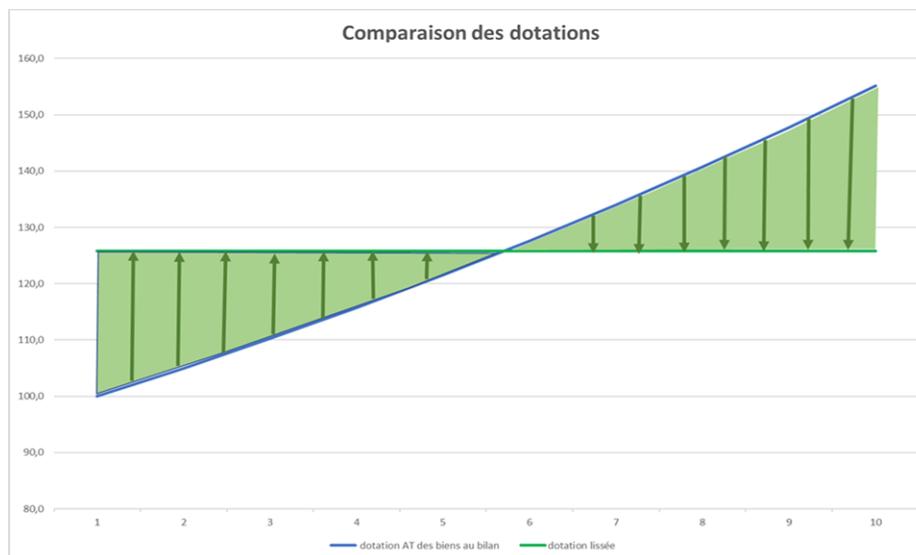
La dotation de l'exercice est obtenue en divisant ce reste à amortir sur la durée résiduelle de la concession.

A patrimoine inchangé la valeur brute des biens au bilan et les dotations aux amortissements s'y rapportant augmentent chaque année en raison des surcoûts de renouvellement.

### Dotation/reprise de lissage

Afin d'obtenir des dotations identiques sur la durée de la concession il est fait recours à des dotations/reprises de lissage avec pour contrepartie un compte « Actif/Passif de renouvellement ».

Les dotations/reprises de lissage (flèches vertes) sont calculées par différence entre la dotation de l'exercice à l'amortissement des biens figurant au bilan et la moyenne sur la durée résiduelle de la concession des mêmes dotations.



En bleu la courbe ascendante des dotations à l'amortissement technique des biens au bilan  
Les flèches vertes représentent les dotations/reprises de lissage

La droite verte horizontale représente la dotation résultante lissée

La surface verte, « l'actif/passif » de renouvellement.

A la mise en application de cette méthode, toutes les dotations antérieures au renouvellement (AT/PR) ont été transféré dans « l'actif/passif de renouvellement ».

En fin de concession cet « actif/passif de renouvellement » sera à zéro, le cumul des dotations étant par construction égal au cumul des reprises.

## 5.7.3 Détail des calculs

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Amortissement des biens au bilan</b>									
<b>VO Ouverture</b>	<b>1 448 467 853</b>	<b>1 407 945 625</b>	<b>1 407 945 625</b>	<b>1 416 183 364</b>	<b>1 416 183 364</b>	<b>1 467 228 617</b>	<b>1 467 228 617</b>	<b>1 483 071 022</b>	<b>1 510 663 477</b>
acquisitions	13 139 877	-	25 072 965	-	51 045 253	-	32 705 751	123 073 053	323 822 019
Sortie d'immo	- 53 662 105	-	- 16 835 226	-	-	-	- 16 863 346	- 95 480 598	- 227 666 432
<b>VO Clôture</b>	<b>1 407 945 625</b>	<b>1 407 945 625</b>	<b>1 416 183 364</b>	<b>1 416 183 364</b>	<b>1 467 228 617</b>	<b>1 467 228 617</b>	<b>1 483 071 022</b>	<b>1 510 663 477</b>	<b>1 606 819 065</b>
- IFC biens au bilan clôture	- 161 505 685	- 162 379 405	- 162 374 964	- 202 330 137	- 222 757 183	- 120 698 414	- 229 536 851	- 279 665 984	- 458 967 435
- IFC biens améliorants									
- IFC Prévis. sur renouvellement								- 50 129 133	- 179 301 451
<b>Base amortissable (A)</b>	<b>1 246 439 940</b>	<b>1 245 566 220</b>	<b>1 253 808 400</b>	<b>1 213 853 227</b>	<b>1 244 471 434</b>	<b>1 346 530 203</b>	<b>1 253 534 171</b>	<b>1 230 997 494</b>	<b>1 147 851 630</b>
cumul doté à l'ouverture (B)	816 824 882	839 436 201	1 023 340 018	1 036 896 981	981 865 499	999 372 561	1 016 879 623	1 019 517 654	949 617 092
sortie AT sur sortie immo (C)				- 70 497 331				- 95 480 598	- 227 666 432
Provisions antérieures à l'IFC (D)		170 831 687							
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	429 615 058	235 298 332	230 468 382	247 453 577	262 605 935	347 157 642	253 517 894	306 960 438	425 900 969
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
<b>dotation exercice A (E)</b>	<b>22 611 319</b>	<b>13 072 130</b>	<b>13 556 964</b>	<b>15 465 849</b>	<b>17 507 062</b>	<b>17 507 062</b>	<b>19 501 376</b>	25 580 036	38 718 270
<b>dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)</b>	<b>839 436 201</b>	<b>1 023 340 018</b>	<b>1 036 896 981</b>	<b>981 865 499</b>	<b>999 372 561</b>	<b>1 016 879 623</b>	<b>1 019 517 654</b>	<b>949 617 092</b>	<b>760 668 931</b>
<b>Mécanisme de lissage des AT</b>									
Actif/Passif de renouvellement ouverture	-	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	202 888 555
<b>dotations/reprises B</b>	<b>15 991 087</b>	<b>15 460 508</b>	<b>20 445 295</b>	<b>20 306 777</b>	<b>16 213 073</b>	<b>41 437 116</b>	<b>39 556 680</b>	33 478 020	20 339 786
Actif/Passif de renouvellement clôture	15 991 087	31 451 595	51 896 889	72 203 666	88 416 739	129 853 855	169 410 535	202 888 555	223 228 341
<b>dotation économique A+B</b>	<b>38 602 406</b>	<b>28 532 638</b>	<b>34 002 258</b>	<b>35 772 626</b>	<b>33 720 135</b>	<b>58 944 178</b>	<b>59 058 056</b>	<b>59 058 056</b>	<b>59 058 056</b>
Moyenne des dotations									
Ecart sur moyenne	- 13 888 593	- 23 958 361	- 18 488 740	- 16 718 373	- 18 770 864	- 6 453 179	- 6 567 058	- 6 567 058	- 6 567 058
Ecart sur moyenne cumulé	- 13 888 593	- 37 846 954	- 56 335 694	- 73 054 067	- 91 824 931	- 85 371 752	- 78 804 694	- 72 237 636	- 65 670 578
<b>Traitement de l'améliorant</b>									
<b>VO Ouverture</b>			0	0	0	17 711 000	48 021 356	48 021 356	189 848 998
acquisitions financement concession	-	-	-	-	17 711 000	30 310 356	-	141 827 642	133 498 273
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>					<b>17 711 000</b>	<b>48 021 356</b>	<b>48 021 356</b>	<b>189 848 998</b>	<b>323 347 270</b>
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	-	-	-	-	-	(23 783 818)	(0)	(98 574 041)	(99 005 633)
- IFC biens au bilan cumulé	0%	0%	0%	0%	0%	(23 783 818)	(23 783 818)	(122 357 859)	(221 363 492)
<b>base amortissable</b>					<b>17 711 000</b>	<b>24 237 538</b>	<b>24 237 538</b>	<b>67 491 138</b>	<b>101 983 778</b>
cumul doté l'ouverture	0	-	-	-	-	1 180 733	2 827 648	4 474 563	9 725 944
reste à amortir	-	-	-	-	17 711 000	23 056 805	21 409 890	63 016 576	92 257 834
nb années restantes	19	18	17	16	15	14	13	12	11
<b>dotation exercice</b>					<b>1 180 733</b>	<b>1 646 915</b>	<b>1 646 915</b>	<b>5 251 381</b>	<b>8 387 076</b>
<b>dotations cumulées</b>					<b>1 180 733</b>	<b>2 827 648</b>	<b>4 474 563</b>	<b>9 725 944</b>	<b>18 113 020</b>
Vo - fin tiers - IFC - dotations	-	-	-	-	16 530 267	21 409 890	19 762 975	57 765 194	83 870 758
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>									
caducité cpt 229 ouverture (A)	537 075 666	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543
<b>reprise lissée (B)</b>	<b>(28 267 140)</b>								
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	508 808 526	480 541 385	452 274 245	424 007 105	395 739 964	367 472 824	339 205 684	310 938 543	282 671 403
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	<b>10 335 265</b>	<b>265 497</b>	<b>5 735 118</b>	<b>7 505 485</b>	<b>6 633 728</b>	<b>32 323 952</b>	<b>32 437 831</b>	<b>36 042 297</b>	<b>39 177 992</b>

Traitement de l'existant y/c renouvellement	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Amortissement des biens au bilan</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>1 606 819 065</b>	<b>1 667 191 788</b>	<b>1 796 687 333</b>	<b>1 815 774 363</b>	<b>1 817 395 004</b>	<b>1 820 273 667</b>	<b>1 821 197 877</b>	<b>1 836 678 267</b>	<b>1 836 678 267</b>	<b>1 836 678 267</b>
acquisitions	202 981 852	543 791 204	93 892 880	11 715 523	20 809 698	4 781 428	73 763 162	-	-	-
Sortie d'immo	- 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	<b>1 667 191 788</b>	<b>1 796 687 333</b>	<b>1 815 774 363</b>	<b>1 817 395 004</b>	<b>1 820 273 667</b>	<b>1 821 197 877</b>	<b>1 836 678 267</b>			
- IFC biens au bilan clôture	- 570 830 990	- 860 403 925	- 906 479 137	- 911 165 346	- 921 570 195	- 924 940 405	- 984 076 976	- 984 076 976	- 984 076 976	- 984 076 976
- IFC biens améliorants										
- IFC Prévis. sur renouvellement	- 111 863 555	- 289 572 935	- 46 075 212	- 4 686 209	- 10 404 849	- 3 370 211	- 59 136 571			
<b>Base amortissable (A)</b>	<b>1 096 360 798</b>	<b>936 283 408</b>	<b>909 295 226</b>	<b>906 229 658</b>	<b>898 703 472</b>	<b>896 257 472</b>	<b>852 601 291</b>	<b>852 601 291</b>	<b>852 601 291</b>	<b>852 601 291</b>
cumul doté à l'ouverture (B)	760 668 931	665 889 901	327 670 816	334 918 749	407 881 837	474 742 914	555 960 052	586 408 282	675 139 285	763 870 288
sortie AT sur sortie immo (C)	- 142 609 129	- 414 295 659	- 74 805 850	- 10 094 882	- 17 931 034	- 3 857 218	- 58 282 773			
Provisions antérieures à l'IFC (D)										
reste à amortir (A) - (B) - (C) - (D)	478 300 996	684 689 166	656 430 260	581 405 791	508 752 670	425 371 776	354 924 013	266 193 009	177 462 006	88 731 003
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>dotation exercice A (E)</b>	<b>47 830 100</b>	<b>76 076 574</b>	<b>82 053 782</b>	<b>83 057 970</b>	<b>84 792 112</b>	<b>85 074 355</b>	<b>88 731 003</b>	<b>88 731 003</b>	<b>88 731 003</b>	<b>88 731 003</b>
<b>dotations cumulées (B) + (C) + (D) + (E)</b>	<b>665 889 901</b>	<b>327 670 816</b>	<b>334 918 749</b>	<b>407 881 837</b>	<b>474 742 914</b>	<b>555 960 052</b>	<b>586 408 282</b>	<b>675 139 285</b>	<b>763 870 288</b>	<b>852 601 291</b>
<b>Mécanique de lissage des AT</b>										
Actif/Passif de renouvellement ouverture	223 228 341	234 456 298	217 437 781	194 442 055	170 442 141	144 708 086	118 691 787	89 018 840	59 345 893	29 672 947
<b>dotations/reprises B</b>	<b>11 227 957</b>	<b>- 17 018 518</b>	<b>- 22 995 726</b>	<b>- 23 999 914</b>	<b>- 25 734 055</b>	<b>- 26 016 299</b>	<b>- 29 672 947</b>			
Actif/Passif de renouvellement clôture	234 456 298	217 437 781	194 442 055	170 442 141	144 708 086	118 691 787	89 018 840	59 345 893	29 672 947	0
<b>dotation économique A+B</b>	<b>59 058 056</b>									
Moyenne des dotations										
Ecart sur moyenne	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058	6 567 058
Ecart sur moyenne cumulé	- 59 103 520	- 52 536 462	- 45 969 405	- 39 402 347	- 32 835 289	- 26 268 231	- 19 701 173	- 13 134 116	- 6 567 058	-
<b>Traitement de l'améliorant</b>										
<b>VO Ouverture</b>	<b>323 347 270</b>	<b>458 848 017</b>	<b>512 973 458</b>							
acquisitions financement concession	135 500 747	54 125 442	0	0	0	0	0	0	0	0
acquisitions autres financement Tiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>VO Clôture</b>	<b>458 848 017</b>	<b>512 973 458</b>								
Financements tiers cumul	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC améliorant exercice	(103 673 447)	(43 300 353)	-	-	-	-	-	-	-	-
- IFC biens au bilan cumulé	(325 036 940)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)	(368 337 293)
	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%
<b>base amortissable</b>	<b>133 811 077</b>	<b>144 636 166</b>								
cumul doté à l'ouverture	18 113 020	29 682 825	42 455 419	55 228 012	68 000 606	80 773 199	93 545 792	106 318 386	119 090 979	131 863 572
reste à amortir	115 698 058	114 953 340	102 180 747	89 408 153	76 635 560	63 862 967	51 090 373	38 317 780	25 545 187	12 772 593
nb années restantes	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1
<b>dotation exercice</b>	<b>11 569 806</b>	<b>12 772 593</b>								
<b>dotations cumulées</b>	<b>29 682 825</b>	<b>42 455 419</b>	<b>55 228 012</b>	<b>68 000 606</b>	<b>80 773 199</b>	<b>93 545 792</b>	<b>106 318 386</b>	<b>119 090 979</b>	<b>131 863 572</b>	<b>144 636 166</b>
Vo - fin tiers - IFC - dotations	104 128 252	102 180 747	89 408 153	76 635 560	63 862 967	51 090 373	38 317 780	25 545 187	12 772 593	-
<b>Reprise lissée caducité art LP4</b>										
caducité cpt 229 ouverture (A)	282 671 403	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140
<b>reprise lissée (B)</b>	<b>(28 267 140)</b>									
caducité cpt 229 clôture (A) + (B)	254 404 263	226 137 123	197 869 982	169 602 842	141 335 702	113 068 561	84 801 421	56 534 281	28 267 140	-
<b>Impact exercice (-) = produit</b>	<b>42 360 722</b>	<b>43 563 509</b>								

## 5.8 Indemnités de fin de concession

Au terme de la concession, il sera attribué au concessionnaire une indemnité correspondant à la valeur non amortie des ouvrages figurant au bilan de la concession, pour autant que le concessionnaire ait contribué au financement de ces ouvrages et dans la proportion de sa participation à leur financement. Par exception, les terrains sur lesquels reposent les ouvrages seront remis gratuitement au concédant en fin de concession, et seront de ce fait soumis à un amortissement de caducité linéaire.

	<b>IFC sur biens existants au bilan au 31/12/2023 et non renouvelables</b>	<b>IFC prévisionnelle sur biens à renouveler (plan 2022)</b>	<b>IFC prévisionnelle reste à faire sur améliorant plan confortement</b>	<b>Total IFC prévisionnelle</b>
APPENDICE	17 168 872	-		17 168 872
BATIMENT	9 479 222	41 575 398		51 054 620
CONDUITE	67 371 102			67 371 102
ELEC DE COMMANDE	4 598 589	32 124 164		36 722 753
ELEC DE PUISSANCE	3 386 132	91 807 781		95 193 913
ELECTRONIQUE	20 427 046	70 529 960		90 957 006
ETANCHEITE	-			-
GROS ŒUVRE	67 465 726	216 836 473	344 553 475	628 855 674
PISTE	37 729 081	36 250 872		73 979 953
PONT	9 951 177			9 951 177
RESEAUX				-
TERRAIN	-			-
TURBINE	15 743 722	265 415 477		281 159 199
<b>TOTAL</b>	<b>253 320 669</b>	<b>754 540 125</b>	<b>344 553 475</b>	<b>1 352 414 268</b>



## **6 - ENGAGEMENTS NECESSAIRES A LA CONTINUITE DU SERVICE PUBLIC**

1. Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)
2. Convention de fourniture d'hydroélectricité
3. Accord de puissance garantie
4. Convention de prestation de conduite
5. Convention d'assistance administrative



## **ETATS DES ENGAGEMENTS A INCIDENCE FINANCIERE**

### **1- Convention de gestion déléguée avec la société Electricité de Tahiti (EDT)**

Une convention de gestion déléguée pour l'exploitation, la conduite et la maintenance des ouvrages de production hydroélectrique a été conclue entre MARAMA NUI et EDT en 2006.

Dans ce cadre, la société EDT a repris l'intégralité du personnel de la société MARAMA NUI, elle s'engage à maintenir les ouvrages confiés en parfait état de fonctionnement et à en assurer une gestion optimale sur la base d'un programme de maintenance et d'un programme à moyen terme de modernisation et de renouvellement prédéfinis et révisables d'accord des parties.

A la demande de MARAMA NUI, les conditions de rémunération de cette prestation sont passées en 2011 d'un mode forfaitaire à une refacturation au franc le franc des dépenses effectivement supportées par l'exploitant délégué. Depuis le 1er janvier 2018 un second avenant a mis en place une rémunération de la prestation fournie à hauteur de 2% des dépenses gérées.

Seuls les gros travaux dont la maîtrise d'œuvre est confiée à l'exploitant délégué sont refacturés avec l'application sur les coûts directs d'un coefficient destiné à couvrir les charges indirectes de production ainsi que les frais généraux du concessionnaire.

Un avenant 3 à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **2- Convention de fourniture d'hydroélectricité**

Le contrat de fourniture d'hydroélectricité, signé le 30 novembre 2000 avec la société EDT, s'est poursuivi. Le tarif unique de 12,06 F/kWh a néanmoins été remplacé, au 1<sup>er</sup> mars 2016, par des tarifs différenciés par concessions.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **3- Accord de puissance garantie**

Une convention de puissance garantie a été signée le 3 mai 1999 avec la société EDT. Cette convention a fait l'objet d'un avenant en 2005 portant sur les nouvelles conditions d'application de la puissance garantie hydroélectrique modulée (PGHM) dont la valeur de référence évolue entre 9 MW, 12 MW et 18 MW selon 3 périodes saisonnières.

En cas d'incapacité propre à MARAMA NUI à fournir la PGHM, des pénalités peuvent être appliquées par EDT dans le cas où :

- a) EDT n'aurait pas pu, avec ses moyens thermiques disponibles, compenser le déficit de puissance hydroélectrique dans la limite des valeurs de référence de chaque période ;
- b) L'énergie hebdomadaire hydroélectrique déjà utilisée serait inférieure à la valeur de l'énergie minimale potentielle hebdomadaire de la période correspondante.

La pénalité est égale au volume estimé d'énergie non livrée, limitée au maximum à la valeur de l'énergie minimale hebdomadaire correspondante, exprimée en kWh, multipliée par le prix de cession en vigueur du kWh hydroélectrique par MARAMA NUI à EDT.



La convention a une durée de 5 ans à compter de la date de son approbation par le Ministre en charge de l'énergie, avec renouvellement tacite sauf dénonciation sous préavis de 6 mois.

Un avenant à cette convention, lui donnant une durée fixe de 10 ans, avec préavis de résiliation de 6 mois, a été signé le 19 juin 2021, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### **4- Convention de prestation de conduite**

Le 1er avril 2017, une convention de prestation d'assistance à la conduite des ouvrages de MARAMA NUI a été conclue avec EDT. Cette convention permet de déléguer à EDT les missions de conduite desdits ouvrages, en dehors des heures ouvrables. La conduite est ainsi assurée 24/24h, 7/7j.

#### **5- Convention d'assistance administrative**

Depuis le 1er mars 2001, MARAMA NUI bénéficie de l'assistance d'EDT en matière administrative et financière, comptable, paye et ressources humaines, juridique, informatique et technique.... EDT met à disposition de MARAMA NUI les moyens humains et matériels lui permettant de fournir une assistance de qualité correspondant à la taille et aux besoins de la société.

L'assistance administrative fournie à MARAMA NUI concerne l'ensemble des tâches habituelles ou exceptionnelles que peut avoir à accomplir le service administratif d'une entreprise de la taille de cette société, tant dans son activité interne que dans ses rapports avec les tiers.

Les conditions de rémunération de cette assistance sont effectuées sur la base des coûts réellement engagés :

- Le coût de fonctionnement des services concernés constitués des frais de personnel majorés de 20% pour tenir compte des charges accessoires (locaux, téléphone, fournitures, amortissement du matériel...) sont pris en compte au prorata du temps passé,
- Les débours à savoir consultations juridiques ou autres sous-traitants sont refacturés au franc le franc

Pour l'exercice 2023, les montants facturés se sont élevés à 76.308.309 FCFP et inclus l'assistance informatique.